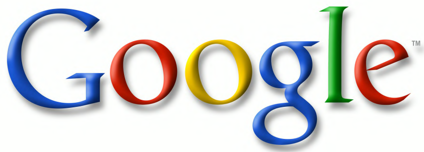
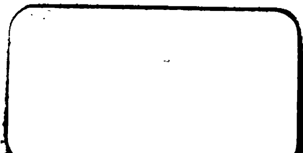

Google





LES

IMPRIMEURS VENDOMOIS

& LEURS ŒUVRES

(1514 - 1881)

Par le Marquis DE ROCHAMBEAU

CORRESPONDANT
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

NOUVELLE ÉDITION
Précédée d'une Lettre de **M. Paul LACROIX**
(*Bibliophile JACOB*)
& illustrée des fac-simile de trois grandes gravures
du XVIᵉ siècle

PARIS

J.-B. DUMOULIN | HONORÉ CHAMPION
13, Quai des Augustins | 15, Quai Malaquais

1881

VENDOME. TYP. LEMERCIER

LES

IMPRIMEURS VENDOMOIS

& LEURS ŒUVRES

(1514 - 1881)

Par le Marquis DE ROCHAMBEAU

CORRESPONDANT
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

NOUVELLE ÉDITION

Précédée d'une Lettre de **M. Paul LACROIX**
(*Bibliophile JACOB*)
& illustrée des fac-simile de trois grandes gravures
du XVIe siècle

PARIS

J.-B. DUMOULIN
13, Quai des Augustins

HONORÉ CHAMPION
15, Quai Malaquais

1881

VENDOME. TYP. LEMERCIER

LES

IMPRIMEURS VENDOMOIS

& LEURS ŒUVRES

d'un demi-siècle les antiquités typographiques de la ville d'Albi, en Languedoc, dans son curieux livre sur les Pérégrinations de Johann Neumeisser, compagnon de Gutemberg; vous êtes parvenu à découvrir que l'imprimerie avait existé à Vendôme plus d'un siècle avant le temps qu'on assignait à son établissement dans cette ville.

Grâce à vous, on sait maintenant, d'une manière incontestable, que le premier imprimeur de Vendôme est Mathieu Latheron, qui avait apporté, de Tours, dans l'abbaye de la Sainte Trinité, ses fontes de caractères et ses presses, pour l'impression du *Breviarium monasterii Vindocinense,* sous les yeux d'André du Val, prieur de ce monastère de l'ordre de saint Benoit. C'est en 1514 que l'imprimeur tourangeau avait exécuté cette impression, avec le concours des Bénédictins de l'abbaye, où elle avait lieu. Malheureusement, l'exemplaire dont vous nous donnez une minutieuse description a perdu la page de titre, et encore cet exemplaire ne se trouve-t-il que dans la Bibliothèque publique du Mans; l'exemplaire complet, que conservait l'abbaye de la Trinité, a disparu, quand cette abbaye a été supprimée par la Révolution. Il est à craindre qu'il ait été détruit, et qu'on ne puisse jamais en signaler un autre, car il ne figure pas dans la précieuse collection de livres de liturgie imprimés aux XV[e] et XVI[e] siècles, qui font partie de la bibliothèque du prince Charles-Louis de Bourbon (comte de Villafranca), et que son ancien bibliothécaire, Anatole Alès, a décrits avec tant de soin et d'érudition.

Votre importante découverte vous a encouragé à poursuivre vos recherches, et si vous n'avez pas eu encore la bonne fortune de retrouver des *Heures* de Vendôme imprimées à Paris par Antoine Vérard, comme celles de Tours, vous avez retrouvé, à Vendôme même, deux exemplaires d'un superbe missel in-folio, imprimé dans le monastère de la Sainte Trinité, en 1536, par Jean Rousset: *Missale secundum usum sacri monasterii sanctissimæ Trinitatis de Vindocino, ordinis sancti Benedicti.* Vous décrivez très exactement ce beau missel, qui manque à la collection liturgique du comte de Villafranca, et vous nous offrez le fac-simile de trois gravures sur bois, choisies

parmi les quarante-trois qui le décorent, et qui paraissent empruntées à quelques-uns de ces missels in-folio qu'on imprimait à Paris, avec un grand luxe de figures, pour les différentes Églises de France.

Votre Jean Rousset, qui avait transporté temporairement son imprimerie dans l'abbaye de la Sainte Trinité, avant 1536, y a imprimé un autre livre, que vous croyez pouvoir dater de 1515 ou 1520, sans doute d'après l'examen comparatif des caractères: *Messe de la saincte Lerme de Vendosme*, suivie du *Mistere de la saincte Lerme.* Cette édition in-8° (vous avez oublié de nous dire le nombre de feuillets qui la composent) n'est pas la seule, à coup sûr, qui existe, car un livre, destiné à être vendu aux pèlerins qui affluaient jadis à Vendôme pour adorer la relique de la sainte Larme, a été certainement réimprimé souvent pour les besoins de cette vente presque continuelle. Ainsi l'édition du *Mistere de la saincte Lerme* (in-8° gothique de 4 ff. de 26 lignes à la page, sans date) que possède la Bibliothèque Nationale de Paris n'est pas la même que celle qui est décrite dans votre histoire des Imprimeurs vendômois. Jean Rousset, ainsi que vous l'avez bien constaté par la découverte de plusieurs ouvrages qui portent son nom, a imprimé, pendant plus de vingt ans, puisque le dernier livre sorti de ses presses, le *Promptuaire des lois municipales,* de Jean Berchez, est daté de 1553.

Un ouvrage de la nature du vôtre, mon cher ami, n'est, à vrai dire, jamais complet et définitif, puisque vous pouvez espérer d'y ajouter sans cesse de nouveaux livres imprimés à Vendôme, et peut-être de nouveaux imprimeurs. Vous aurez donc, et bientôt peut-être, à faire une troisième édition, dans laquelle je vous conseille d'indiquer le nombre de pages de tous les livres que vous citez. Quant aux détails sur les ouvrages euxmêmes et sur leurs auteurs, vous nous les promettez, à courte échéance, dans votre *Histoire littéraire du Vendomois.* Je pourrais dès à présent vous rappeler quelques ouvrages imprimés à Vendôme qui vous ont échappé, surtout pour la période révolutionnaire. Je me bornerai à vous désigner seule-

ment une pièce de théâtre vendomoise, dont vous découvrirez l'auteur, que l'initiale de son nom ne m'a pas fait connaître, lorsque je rédigeais le Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, il y a 37 ou 38 ans : *L'Ami du Tiers ou Un Figaro journaliste,* comédie en prose, par M. D*** (Vendôme, Morard et Chapeau, 1790, in-8°). J'attirerai aussi votre attention sur la période de temps qui s'est écoulée de 1610 à 1629, durant laquelle on a imprimé, à Vendôme, des factums et des pièces historiques concernant la Maison ducale de Vendôme.

Il était digne de vous, mon cher ami, de mettre en lumière les travaux de l'imprimerie vendomoise depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Ce sera le complément naturel des nombreux ouvrages que vous consacrez, avec tant de zèle, à l'histoire de la belle et chère province, à laquelle vous rattachent patrimonialement les grands et glorieux souvenirs de la maison de Rochambeau.

P. L. JACOB,
Bibliophile.



Frontispice du Missel vendomois de 1536.

LES

IMPRIMEURS VENDOMOIS

& LEURS ŒUVRES

On sait que Mayence fut, au milieu du xve siècle, le berceau de l'imprimerie, et que Gutemberg, Fust et Schœffer en furent les inventeurs. Un grand nombre d'écrivains ont publié de curieux travaux sur l'origine de l'imprimerie ; mais on s'est généralement peu occupé de l'histoire de l'imprimerie provinciale. Presque tous les auteurs qui ont traité ce sujet se sont contentés de copier les Origines typographiques de Panzer (1).

Il est évident pour nous, aujourd'hui, que les Bénédictins de Vendôme imprimaient dans leur abbaye de la Trinité vers la fin du xve siècle, ou au moins tout au commencement du xvie. Ils employèrent d'abord des imprimeurs nomades, qui allaient de ville en ville, transportant avec eux leur matériel typographique ; aussi trouvons-nous dans les monastères une grande partie des premiers monuments de l'art de l'imprimerie en France et à l'étranger.

Robert de Sorbon, chapelain de saint Louis, avait

(1) Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum M. D. — Leipsig. 1793-1803. 11 vol. in-4°.

fondé à Paris une société d'ecclésiastiques séculiers qui devaient enseigner gratuitement. Cette Société, légalement constituée en 1255 sous le nom de *Congrégation des pauvres Maîtres de la Sorbonne*, fonctionna jusqu'en 1790; son but principal était de porter à leur plus haut point d'importance les études théologiques. La Sorbonne établit dans ses bâtiments les premiers ateliers de l'imprimerie parisienne.

Le plus ancien livre imprimé à Paris et en France, le *Livre des Epîtres de Gasparin de Bergame,* est sorti en 1470 des presses de Gering, Crantz et Friburger, établies à la Sorbonne par les soins de Jean de La Pierre, prieur, et de Guillaume Fichet, bibliothécaire de la Congrégation. La Bibliothèque Nationale possède seize volumes sortis des presses de la Sorbonne. Vers 1473, Gering et ses associés quittèrent la Sorbonne, et transportèrent leur imprimerie rue Saint-Jacques, puis rue de la Sorbonne.

En 1493, Michal Wensler, de Bâle, imprimait dans le monastère de Cluny le *Missel de Cluny*, 1 vol. in-f° ; le même Michel Wensler imprimait aussi en 1493, à Mâcon, le *Diurnal à l'usage de Mâcon,* in-8° sur vélin. En Suisse, dans la fameuse abbaye bénédictine de Notre-Dame-des-Ermites (Einsiedeln, canton de Schwitz), une imprimerie fonctionnait encore dans la première moitié du XVIIe siècle.

Du reste, ces industries portatives étaient assez fréquentes au moyen âge; quelques-unes même se sont conservées jusqu'à nos jours, et, il y a quelques années à peine, nous voyions les fondeurs de cloches procéder exactement de la même manière.

Mathieu Latheron le Tourangeau imprimait à Tours, en 1496, *La Vie et les Miracles de Monseigneur Saint Martin. — Imprimé par Mathieu Latheron pour Jehan de Liège.* In-folio sur vélin. La Bibliothèque Na-

tionale possède l'exemplaire qui a appartenu à Charles VIII (1).

En 1514, le même Mathieu Latheron imprimait à Vendôme, dans le monastère des Bénédictins, le *Breviarium monasterii Vindocinense,* 1 vol. in-8° gothique. Ce bréviaire est le plus ancien monument daté de l'imprimerie vendomoise ; il se trouve à la bibliothèque du Mans, Théologie, ancien numéro 6,514, nouveau numéro 1,835.

Il y en avait un exemplaire dans la bibliothèque de l'abbaye de la Trinité de Vendôme ; l'abbé Simon l'y a vu de son temps.

« Avant Louis de Crevant, dit-il (2), l'abbaye de la « Trinité de Vendôme avait toujours eu un bréviaire « particulier ; mais comme il n'était que manuscrit et « que l'imprimerie venait d'être inventée, il fit faire un « nouveau bréviaire, qu'il fit imprimer par N..., impri- « meur à Tours, l'an 15... Il eut soin que les manuscrits « anciens qui étaient dans la bibliothèque fussent con- « servés précieusement, il y en ajouta de nouveaux des « plus rares et fit fleurir les études dans son mona- « stère. » Ce bréviaire est l'œuvre d'André du Val, prieur de la Trinité ; ce détail nous est révélé par Jean Rousset, qui imprimait à Vendôme vingt-deux ans plus tard le Missel de la Trinité.

Le bréviaire de Mathieu Latheron n'a aucune gravure, et l'exemplaire du Mans n'a plus sa page de titre. Le texte a $0^m,13$ de hauteur sur $0^m,082$ de largeur ; il est disposé sur deux colonnes ayant chacune 44 lignes, et les lignes chacune $0^m,04$ de long. Les lettres sont rouges et noires. Il se compose d'abord d'un cahier de dix feuillets + I + V pour le calendrier, 56 feuillets pour le psalterium et l'office de la Vierge.

(1) Quatre ou cinq ans plus tard, nous voyons Jehan de Liège imprimer à Valenciennes un volume in-4° d'Olivier de la Marche.

(2) L'abbé Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs.* T. II, p. 347.

Le psautier va de l'A I au C III ; les autres cahiers ont 8 feuillets ; ce dernier, 6 seulement.

Le petit office a 8 feuillets rouges, de 1 à 4, ensuite une première section folio 1 à 152 inclusivement, signée *a* à *t*, inclusivement, par cahiers de 8 ff. (le commun des Dimanches et Féries). Ensuite, uné deuxième section de 160 ff., 1 à 160 inclusivement, signés au bas de *aa* 1 à *tt* 4 (le propre des Saints). Le feuillet qui vient après porte une note explicative dont voici le sens* :

« Enfin paraissent, avec l'aide de Dieu, ces remarquables abrégés de l'office divin : les fautes et les difficultés n'y fourmillent plus comme jadis au nombre de plus de deux mille, mais améliorés avec le plus grand soin et scrupuleusement corrigés. Toutes les obscurités en ont disparu, et leur clarté (dans la disposition) leur donne un lustre tout nouveau. Il y a bien quelques inversions et changements par rapport aux anciens bréviaires, mais notre sire l'abbé Louis de Crévant et tout le chapitre en ont ainsi décidé. C'est à eux qu'ils doivent et d'avoir obtenu par un travail assidu cet éclat remarquable et d'avoir été imprimés, l'an mil cinq cent quatorze, en splendides caractères (comme on peut le voir) en notre monastère de Vendôme par les soins et le grand labeur de maître Mathieu Latheron de Tours,

---

* Prodeunt tandem, Deo duce, preclara hec divini obsequii bre/viaria : non ut olim mendis supra bis mille difficultatibusque sca/tentia, sec tersa diligenter et ita accurate emendata, ut enodatis dubiis sua jam facilitate jocunda elucescant : inversis sane quibusdam / et immutatis a vetustis breviariis : sed tamen domno abbate nostro Ludovico de Crevant et toto Capitulo ita precipientibus. Quibus / authoribus preter decorem illum egregium quem ex studiosa lima / assumpserunt etiam hoc nostre salutis anno quingentesino decimo / quarto supra millesimum splendidissimis (ut videre est) caracteribus impressa sunt in hoc nostro vindocinensi cenobio, opera quidem, ac grandi labore magistri Matthei Latheronis Turonensis bibliopole et /

libraire et chalcographe (1) très expert, et furent heureusement terminés le 3e jour des nones d'octobre. Ces bréviaires qui, languissants, fourmillaient de fautes, les voici, bon lecteur, corrigés en tout point. L'abbé Louis donna l'ordre de les mettre sous presse; il ne s'y trouve plus d'erreur. Tout a été vérifié. Le couvent a fourni les deniers, l'abbé ses conseils; le style c'est André qui le lima; la main-d'œuvre est de Latheron l'imprimeur.

« Grâces à Dieu ! »

Ensuite vient un feuillet blanc. Enfin, du folio 1 à 24 inclusivement, de A I à C IIII, commun des Saints, total 404 ff.

On lit, au folio 110 de la 2e série, l'office de saint Arnoul. La rubrique porte: In festo beati Arnulphi presbyteri et confessoris. Totum officium fit de communi unius confessoris pontificis exceptis orationibus et lectionibus.

« Douze leçons sur la légende de saint Arnoult. Saint

....

chalcographi peritissimi. Felici completa fine tercio nonas octobres.

Languida quae multis stabant breviaria mendis
Omni tersa loco nunc, bone lector, habes
Jussit et in prellum mitti hec abbas *Lodoicus*
Nil erroris inest: cuncta probata manent,
Conventus nummos, antistes consilium dat
Andree lima est, et Latheronis opus.
Deo gratias!

---

(1) Chalcographe, imprimeur en caractères d'étain. — Chalcographia seu slanneis calamis excudendi libros artem : Cf. *Panégyrique de Charles Quint* (1521), par Jérôme Gelwiller, cité par Firmin Didot dans son *Essai sur la Typographie*. Extrait du t. XXVI de l'Encyclopédie moderne, p. 593.

Arnoul fut emmené à Rome par l'abbé Oderic auprès du pape Alexandre; il était entré fort jeune encore au monastère. Le pape avait accordé au couvent de Vendôme « mansionem suam in ecclesia S. Prisce in monte Aventino, » où il habita à la prière du pape. Venant un jour à Vendôme, il ressuscita avec son pallium un enfant qui s'était noyé dans le Loir. Ce pallium fut donné au couvent, qui en fit une chape. Cette chape existe encore maintenant (1), et l'endroit fut appelé *La Chape.* »

En 1517, trois ans plus tard, nous retrouvons Mathieu Latheron à Tours, où il imprime le *Missale Turonense* (2).

Après Mathieu Latheron, un nouvel imprimeur vient s'installer dans le monastère de la Trinité, c'est Jehan Rousset. Tourangeau comme le précédent, il y imprime: *La Messe de la Saincte Lerme de Vendosme,* suivie du *Mistere de la Saincte Lerme.* Pièce in-8°, qui appartient à M. l'abbé Offenloch. Elle est imprimée en caractères de forme ou caractères de missel, rouges et noirs; elle a 0^{m},12 sur 0^{m},085 et 20 lignes à la page; l'exemplaire a été fortement rogné. Elle paraît être au moins du début du XVIe siècle.

Elle se compose de la messe de la Sainte-Larme, suivie du mystère. La messe de la Sainte-Larme comprend l'introït, l'épitre, la prose, l'évangile, l'offertoire, la préface, la secrète, la communion et la post-communion, le tout en latin.

Puis l'oraison de la Sainte-Larme, en français, ainsi conçue :

(1) Ne pas perdre de vue que ce passage est extrait de la leçon de saint Arnoult. « Maintenant » veut donc dire en 1514, époque de la publication du Bréviaire.

(2) On lit dans l'*Essai sur la Typographie* de Firmin Didot, p. 896, art. *Tours :* « L'imprimerie a pris dans cette ville un développement qui eût semblé fabuleux à Matthias Lateron, qui, en 1517, y imprimait le *Missale Turonense.*

ORAISON DE LA SAINCTE LERME.

Saincte Lerme glorieuse
De Jesuschrist nostre pere,
Du ciel pierre precieuse.
Des yeulx sante et lumiere,
Sus le Lazare fuz ploree
Par compassion humaine
De lange prinse et donnee
A Marie Magdaleine.
Sainct Maximin te garda
Et en son temps te tinst chere,
Puis apres te posseda
De Constantin l'emperiere.
A Vendosme te feist estre
Geoffroi Daniou (1) noble comte,
Tu vins du cueur nostre maistre
Comme Sainct Jehan nous raconte.
O belle doulce et benigne
Qui tousiours es saine et clere
Noz cueurs de grace enlumine
Et dona aux yeulx veue entiere :
Fay nous gemir et plorer
Tous noz pechez tellement
Que nous puissons demourer
Es cieulx pardurablement. Amen.

« Cy finist la messe de la Saincte Lerme auec loraison dicelle Imprimee a Vendosme en L'abbaie de la saincte Trinite par Jehan Rousset, imprimeur. »

Le mystère se compose de 275 vers français, et est suivi du récit, aussi en français, d'un miracle opéré par la Sainte-Larme (10 vers). Il a été publié par M. de Montaiglon dans son *Recueil de poésies françaises des XV[e] et XVI[e] siècles*, tome I, p. 43, et par nous-même dans notre *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme*, p. 89. Ces deux éditions sont la reproduction de

(1) Geoffroy d'Anjou.

l'édition princeps que possède la Bibliothèque Nationale dans la réserve Y. Elle est imprimée en caractères de somme, beaucoup plus petits et moins nets que dans celle de M. l'abbé Offenloch, et nous paraît postérieure.

Elle a été évidemment faite, comme celle qui nous occupe, pour être vendue, sur le lieu même, aux pèlerins et aux fidèles que la dévotion y amenait. Les prières latines qui la terminent en sont une preuve.

Au titre se trouve un vaisseau sur la mer: ce vaisseau semble être une allusion à la tradition de la Sainte-Larme. En effet, cette tradition rapporte qu'un ange recueillit la larme versée par Notre-Seigneur sur le tombeau de Lazare, qu'il la mit dans une ampoule et la donna à Marie-Magdeleine. Celle-ci l'avait avec elle lorsque, abandonnée par les Juifs sur un bateau sans rames, elle aborda à Marseille.

Sur le recto du dernier feuillet, un Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, et sur le verso une Notre-Dame-de-Pitié.

Les feuillets de titre et de fin manquant à la plaquette de M. l'abbé Offenloch, nous ne pouvons savoir si elle contenait aussi ces illustrations et si elle était datée; en tout cas nous ne croyons pas être téméraire en plaçant son impression au début du XVIe siècle, vers 1515 ou 1520.

Nous avons un second ouvrage imprimé par Jean Rousset, celui-là bien plus important que le précédent; c'est le *Missale secundum usum sacri Monasterii sanctissimae Trinitatis de Vindocino ordinis sancti Benedicti sacrosancte Romane ecclesie immediate subjecti. Sancta Trinitas unus Deus miserere nobis. 1536.* Fort volume in-folio de 276 folios, imprimé sur magnifique papier, en lettres gothiques ou de forme, avec initiales ornementées. Les pages sont encadrées de charmantes vignettes historiées, et le texte est accompagné de figures, remarquables par un sentiment naïf

et vrai, qui constitue le style français de cette époque. On y compte 43 gravures sur bois, dont deux sur peau de vélin.

Beaucoup de vignettes reproduisent des types connus, et paraissent tirées avec d'anciens bois utilisés pour la circonstance (1).

Le livre commence par une première partie non paginée (10 folios), qui comprend le calendrier, les rubriques et les cérémonies de l'eau bénite. Ce calendrier est fort curieux, et mériterait à lui seul un article spécial. Puis viennent 142 folios pour le propre du temps, 82 pour le propre des Saints et 42 pour le commun des Saints. Dans le bréviaire de Latheron, comme dans le missel de Rousset, le texte comporte toutes les abréviations des manuscrits du xve siècle.

Le frontispice du missel est formé par une belle gravure sur bois représentant la sainte Trinité. Dieu le père, coiffé de la tiare, est assis sur un trône, et tient devant lui la croix, sur laquelle est attaché Dieu le Fils. La tête de Dieu le Père est fort belle. Sur la partie supérieure de la croix, on voit la colombe, qui représente le Saint-Esprit. En bas, la date de 1536 en chiffres arabes ; dans la bordure du bas, un écusson destiné à contenir des armoiries. Quant à la composition de cette gravure, elle est très connue, et se retrouve souvent dans les missels manuscrits du moyen âge. Un vitrail de la Trinité de Vendôme est conçu tout à fait dans les mêmes données ; seulement la tête de Dieu le Père y est complètement de face, et la croix repose sur le globe terrestre, soutenu par deux anges.

Nous reproduisons cette gravure en tête de notre travail.

Le folio suivant contient une prière préparatoire pour

(1) Il existe à Vendôme deux exemplaires de ce missel : l'un à la bibliothèque de la ville, et l'autre dans la bibliothèque de la cure, à la Trinité. Ils sont tous deux dans un état remarquable de conservation.

la messe, une instruction pour l'usage du calendrier, puis la rubrique de la sainte Messe et la manière de la dire et de la chanter dans le monastère, puis enfin la messe des quatre dimanches de l'Avent.

Suit une très belle gravure représentant la messe dite *de saint Grégoire*. L'autel laisse voir Notre-Seigneur Jésus-Christ sortant du tombeau après la Passion. La Messe étant une représentation symbolique du drame de la Passion, l'artiste a entouré l'autel de tous les objets qui rappellent ses différents actes; aux quatre coins on remarque les attributs des quatre évangélistes.

La messe de Noël est ornée d'une gravure représentant la Nativité avec le bœuf et l'âne, les genoux pliés, dans l'attitude de l'adoration. On remarque encore l'Epiphanie avec l'Adoration des Mages, la messe des dimanches après l'Epiphanie, de la Passion et des Rameaux, avec l'image du Crucifiement; celle de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, de la Cène avec saint Jean sur le cœur de Jésus, le baiser de Judas et Jésus devant Pilate.

Puis vient la messe du jour de Pâques, avec une grande et belle composition représentant la Résurrection. Sur le premier plan, le tombeau ouvert, et Notre-Seigneur qui en sort, tenant de la main gauche une grande croix avec oriflamme, et bénissant de la main droite les soldats à qui l'on avait confié sa garde. Ces trois soldats, armés de hallebardes et de larges sabres, sont bardés de fer. Dans le lointain, la ville de Jérusalem et les saintes femmes qui s'avancent.

Ensuite, la messe de l'Ascension, celle de la Pentecôte et celle de la Trinité, avec une petite vignette à chaque fête. Celle de l'Ascension est empruntée, au moins en partie, au Missel manuscrit de 1457, qui est encore à la bibliothèque de Vendôme. Dans la gravure de notre Missel imprimé, on distingue, sur le rocher d'où vient de s'élever Notre-Seigneur, l'empreinte de ses deux pieds. Cette empreinte existe encore à Jérusalem dans l'église de l'Ascension, élevée en 325, sur le mont des

Oliviers, par sainte Hélène, mère de Constantin. Une tradition constante rapporte que la place où Notre-Seigneur s'est élevé n'a jamais pu être recouverte par les toitures qu'on a essayé d'y mettre.

Les messes des dimanches après la Pentecôte sont notées en plain-chant.

Cette partie est terminée par deux magnifiques gravures, sur bois comme les précédentes, mais tirées sur peau de vélin. L'une représente le Crucifiement, avec la sainte Vierge et saint Jean au pied de la croix ; l'autre, le Père éternel avec, aux quatre coins, les attributs des quatre évangélistes ; c'est le même sujet que celle du titre.

A en juger par les blancs qu'on y a ménagés, ces gravures paraissent avoir été destinées à être coloriées, comme l'écusson du frontispice.

Ces deux gravures sont fort remarquables par la beauté du dessin et l'ampleur des draperies ; la première, le Crucifiement, a beaucoup de rapports avec la miniature consacrée au même sujet dans le *Bénédictional* de la collection des manuscrits de Vendôme. Parmi les préfaces propres, nous remarquons celle de la Sainte-Larme. Le canon de la messe est en caractères beaucoup plus gros, faits pour être lus de loin ; les initiales sont rouges et très ornées. Ici finissent les 142 feuillets qui contiennent l'office des fêtes, et commence le propre des Saints, qui comprend 82 feuillets. On y voit un grand nombre de figures de saints, dont plusieurs fort curieuses. Nous citerons saint Etienne, saint Martin, sainte Marie-Madeleine, saint Jacques, sainte Anne, saint Maurice, saint Michel-Archange, sainte Catherine et saint André ; puis vient le commun des Apôtres, l'office de la sainte Vierge, la Visitation, la Transfiguration, un saint Sébastien d'un dessin fort naïf, et une sainte Barbe. A la suite, se trouvent quelques offices particuliers, celui de la Sainte-Larme, les prières pour la rémission des péchés, contre la peste,

pour la paix, pour demander la pluie, pour obtenir le beau temps, pour les amis, les voyageurs, etc.

Enfin, le missel se termine par une épître adressée par l'imprimeur aux religieux du monastère; en voici le texte * et la traduction aussi exacts que possible:

« Voici, très religieux pères et frères, notre Missel aujourd'hui imprimé pour la première fois par l'ordre et sous les auspices du révérend père en Jésus-Christ et seigneur Antoine de Crévant, notre très digne abbé et professeur de théologie. On y a apporté beaucoup de soin et d'intelligence (ceci dit sans vaine gloire), afin que rien ou presque rien ne puisse laisser à désirer, et qu'il sorte de la presse épuré et parfait de tous points. Car, outre que pour l'orthographe il n'y ait rien que nous n'ayons contrôlé (si ce n'est quelques lettres qui auront échappé à la vigilance du correcteur), tout a été arrangé très convenablement pour la disposition des messes; on a tout fidèlement transcrit selon la véritable leçon des saintes Écritures; enfin, ce n'a pas été une entreprise téméraire, mais un travail sincère et sérieux. Du reste, la plupart des religieux de ce monastère le savent bien, car ils n'ont pas été

---

* PERORATIO

Habetis Religiosissimi Patres et fratres imperio atque auspicio Reverendi in Christo patris et domini Anthonii a Crevanto, sacri Theologie professoris Abbatis nostri dignissimi Missale nostrum nunc primum typis excusum. In quo tanta cura et solertia advigilatum est (absit omnis cenodoxia) ut nihil aut parum admodum in eo desyderari possit, quin numeris omnibus probatum exeat et absolutissimum. Nam, preter id quod de orthographia nihil est quod queramini (nisi forsan litere aliquot (ut fieri solet) inter emendandum censoris suffugerint oculos) Habetis quecumque pro missarum ordinatione necessaria sunt, concinnata omnia, appositissime Sacram scripturam ad veram germanamque lectionem fideliter reductam (ne dicam) restitutam: Ipsamque non temerario ausu in-

simplement spectateurs du travail (1), mais ils y ont mis la main en préparant le modèle manuscrit, en le comparant avec d'anciens missels écrits à la main (2) et avec une bible récemment et assez heureusement imprimée (particulièrement en ce qui concerne les saintes Ecritures), et aussi en puisant quelques indications dans les livres grecs et hébreux. Si donc quelqu'un tombe sur un passage où il ne retrouve pas les vieux errements des anciens missels, qu'il ne vienne pas crier: Erreur! Erreur! Mauvais! Mauvais! et que, s'armant du scalpel, il n'aille pas gratter nos pages et égorger notre texte, mais qu'il les compare avec les vieilles bibles et missels de ce monastère qui ont le mieux conservé la pureté de la source primitive, et il verra qu'il y avait ici autrefois des hommes fort instruits, connaissant le grec et l'hébreu. Qu'il les compare de même avec les bibles corrigées qui ont paru depuis peu de temps ; que, si cela ne suffit pas, il consulte, s'il

---

rersam aut rhathymia quadam conspurcatam: sed veram, sinceram, integram. Id quod probe norunt plerique hujusce cenobii fratres, qui non spectatores tantum sed adjutatores fuerunt, cum adornarentur exemplar: cumque conferrentur vetusta Missalia manibus descripta (in his præsertimque ad sacram scripturam pertinent) cum Bibliis nuperrimè satis feliciter excusis: necnon cum peterentur indicia a Grecis et Hebraïcis voluminibus. Quare si quis in locum quempiam inciderit, alienum a saliva quam forsitan imbiberit ex bibliis superioribus annis vitiatis et corruptis, non statim acclamet: menda, menda, vitium, vitium: nec arepto scalpello erodat et jugelet chartas: sed oblatum locum conferat cum vetustis

---

(1) Ce dire de Jean Rousset a une grande importance pour prouver que le missel a été imprimé à Vendôme. Lorsque l'imprimeur affirme que les Bénédictins ont été spectateurs du travail, il ne peut rester aucun doute sur le lieu de l'impression.

(2) Un grand nombre de ces missels manuscrits existent encore à la Bibliothèque de Vendôme.

le peut, les vieux manuscrits grecs et hébreux qui aujourd'hui se trouvent entre les mains de tout le monde. Et comme nous ne voulons pas offrir à la malveillance quelque prise à la chicane, si parfois nous avons rencontré une double leçon, l'une et l'autre appuyée sur une autorité respectable, nous avons introduit dans le contexte celle qui nous a paru la plus vraie, la plus opportune et la plus généralement reçue. Nous avons inscrit l'autre en marge. On y trouvera bien des passages qui auraient pu être d'un latin plus correct, mais qui ont cependant paru trop en usage dans l'église pour qu'il y eût là matière à offenser des oreilles pieuses. Du reste, tout le soin de cette œuvre est dû à Frère André du Val, grand-prieur de ce monastère. C'est lui qui, il y a vingt-deux ans, pendant qu'il remplissait les fonctions de quatrième prieur, avait fait imprimer, avec le même talent, votre bréviaire. Ce livre est désormais la règle à laquelle vous devrez ramener tout ce qui paraîtra s'en éloigner. C'est qu'en effet nous n'avions pas alors autant de manuscrits et de carac-

---

Bibliis et missalibus nostris, que maxime redolent nativum fontem; unde suspicari licet fuisse olim in hoc cenobio viros apprime doctos, qui et Grece et Hebraïce scirent. Conferat item cum emendatis Bibliis paucis ab hinc diebus excusis. Quod si non satis sit, consulat, si potest, Grecos et Hebreos codices, qui hodie nusquam non omnium habentur in manibus. Et quum consultum non fuit malevolis ansam calumniandi prœbere, si quando varia occurrit lectio, utraque tamen, non contemnendo fulta præsidio; que verior, commodior et receptior visa est, eam in contextu locavimus: margini ascripsimus alteram, Insunt (fateor) loci non pauci, qui magno latinorum consensu potuissent reddi latiniores: verumtamen visi sunt ab ecclesia receptiores, quam ut aliquid fieret, quod esset piarum aurium (ut aiunt) offensivum. Quicquid autem id est opere, praestitit vobis frater Andreas du Val major prior hujusce cenobii; per quem ante annos duos et vigenti, cum fungeretur magistratu quarti Prioris, eadem arte habuistis breviaria. In quibus que videbuntur ob hoc Missali dissidere, id que

tères. Adieu, accueillez avec bienveillance et faveur ce travail, quel qu'il soit, prenant tous ensemble en considération les soins que nous y avons dépensés et qui l'ont mené jusqu'au bout. Fait par Jehan Rousset, de Tours, en 1536. »

Quelques années après, Jean Rousset imprimait à Tours :

Lactance Firmian. De l'œuvrage de Dieu ou de la formation de l'homme, traduict de latin par Jean Breche. — A Tours, Jean Rousset, 1544. 1 vol. in-16 (1).

Guill. Vincent. Le convoi de Pallas, déesse de science, au roy de France II (2) pour faire son entrée en sa noble ville de Tours. — A Tours. Jean Rousset (3).

Jean Berchez. Le promptuaire des lois municipales et coustumes des bailliages sénéchaussées et païs du royaume de France, concordées et parangonnées aux coustumes du païs et duché de Touraine. — A Tours. Jean Rousset, 1553. In-8° (4).

....

in sacris potissimum, vestrum erit omnia illa ad regulam hanc et amussim reducere. Tunc etenim non tot suppetebant nec Codices nec Litere. Valete. Et quicquid est in communem gratiam insumpti et exhausti laboris, boni equique consulite.

JOHANNES ROSSETUS TURONENSIS TYPOGRAPHUS EXCUDEBAT. 1536.

---

(1) Bibliotheca classica sive Catalogus officinalis, in quo, etc., authore M. Georgio Draudio. Francofurti, anno M.DCXXV Tome II. Libri gallici, Theologorum pontificiorum, p. 37.

(2) Sans doute Henri II, en 1551.

(3) Bibliotheca classica, etc., authore M. Georgio Draudio. Francofurti, anno M.DCXXV, tome II, libri gallici, poetici et metrici, p. 200.

(4) Bibliotheca classica, etc... authore M. Georgio Draudio.

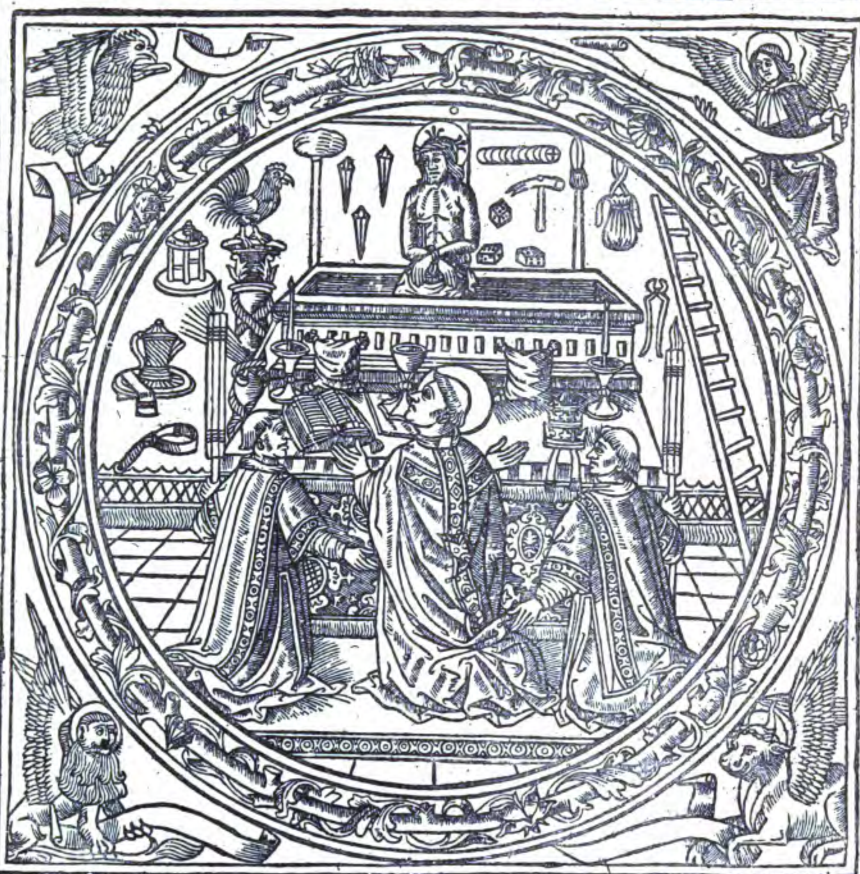
De bonne heure, les législateurs sentirent la nécessité de réglementer l'exercice de l'imprimerie. Des édits arrêtèrent, dès les premiers temps, que nul ne pourrait exercer cet art nouveau sans une autorisation du gouvernement, et ne pourrait rien mettre sous presse sans la censure préalable de l'Université et de la Faculté de Théologie.

Par leurs édits du 11 mai 1622, d'août 1686, de juillet 1688 et d'avril 1695, les rois Louis XIII et Louis XIV avaient fixé le nombre des imprimeurs dans les principales villes de France ; on comprit bientôt l'utilité incontestable de ce règlement, et on reconnut qu'il était important d'en faire de semblables pour toutes les villes du royaume « dans lesquelles, dit le texte d'un arrêt « subséquent du 21 juillet 1704, il est nécessaire qu'il y « ait des imprimeurs-libraires pour le bien du service « du roi et l'utilité du public, et dans lesquelles aussi il « est dangereux qu'il ne s'en établisse un trop grand « nombre, de crainte que, ne trouvant pas assez d'ou- « vrage pour pouvoir subsister, ils ne s'appliquent à des « contrefaçons ou à autres impressions contraires au « bon ordre. »

En conséquence, le roi désignait, dans cet arrêt, les villes qui seraient pourvues d'un ou de plusieurs imprimeurs. Vendôme ne figure pas dans cette liste. La première trace d'imprimeurs sédentaires que nous trouvions dans les registres terriers vendomois, aux Archives nationales, est celle de deux *libraires*, qui probablement ont dû être en même temps *imprimeurs*, Jehan Moreau, en 1548, et Michel Brizion, demeurant rue des Brûlées, en 1614.

En 1626, la famine et la peste ravagèrent la ville de Blois ; en 1629, une nouvelle disette, suivie de peste et de dyssenterie putride, fit d'immenses ravages dans tout le pays blaisois : une quantité effrayante d'habi-

Francofurti, anno M.DCXXV. Tome II, libri gallici, juridici, p. 45.



¶ Dn̄ica prima
in aduentu dn̄i. Ad missam.
Introitus.



AD te leuaui animā meā, deus meus in te cōfido, non erubescā: neq; irrideāt me inimici mei: etenim vniuersi qui te expectant nō cōfundētur. ps. Uias tuas domine demōstra mihi, Et semitas tuas edoce me. Ad te. Gloria patri & filio & spiritui sancto. Sicut erat in principio & nūc et semper: & in secula seculorū. Amē. Ad te. Kyrie eleison. ter. Christe eleison. ter. Kyrie eleison. ter Nō dr Gl'ia in excelsis. Oratio

Messe de Saint Grégoire.

(*Missel de 1536*).

tants moururent de faim. Beaucoup émigrèrent, et entre autres *François* de La *Saugère*, imprimeur du roi et de Gaston d'Orléans, comte de Blois. L'air salubre de Vendôme préserva longtemps cette ville de l'épidémie qui l'entourait de toutes parts, et l'imprimeur blaisois s'y réfugia avec sa famille, après y avoir installé son matériel typographique. Il habitait, rue Guesnault, une maison qui porte aujourd'hui le n° 9, près de la place d'Armes, et qui appartient à M. de Trémault, maire de Vendôme.

Nous voyons qu'en 1630, c'est-à-dire peu de mois après son établissement à Vendôme, sa femme, Renée Oury, lui donna une fille nommée Marguerite, qui fut baptisée à la paroisse de Saint-Martin, le 1er septembre; le 5 juin 1632, il faisait baptiser une seconde fille, nommée Françoise, et, le 4 janvier 1634, une troisième, nommée Marguerite, comme la première.

L'imprimerie existait à Blois depuis 1504, époque où on y imprimait quelques fabliaux; en 1523, y paraît l'édition princeps des *Coutumes du bailliage;* en 1560, le *Traité des devoirs des hommes* par *Bernard de Girard, sieur du Haillan*, in-8°: en 1593, la veuve Gomet imprimait les *Œuvres poétiques de Sébastien Garnier*, poète blaisois; enfin, en 1598, le sieur Cheron, pourvu par lettres patentes de l'office d'imprimeur à Blois, venait se faire recevoir et prêter serment devant une assemblée de la ville.

Nous ne connaissons aucune œuvre de Fr. de La Saugère avant son séjour à Vendôme; le premier ouvrage que nous voyons sortir de ses presses est un livre de circonstance; il est intitulé:

> Alexitère contre la peste, tiré des plus célèbres médecins, tant anciens, grecs et arabes, que des modernes, par Florent de la Chassaingue, docteur en médecine de Montpellier, résidant à Vendosme. A Vendosme, par Fr. de La Saugère, imprim. M.DC.XXIX (1).

(1) La date de 1667, que l'on trouve dans la Table chronologique de Timperley, est donc erronée.— Nous ne donnerons, dans

Ensuite viennent :

Les curieuses singularitez de France, par le sieur du Fousteau, conseiller historiographe de Sa Majesté, président des grands jours de Vendosme. — A Vendosme, par François de La Saugère, imprimeur du roy. M.DC.XXXI, avec privilège du roy.

Le titre porte les écus accolés de France et de Navarre, surmontés de la couronne royale et entourés du collier des ordres du roi. Ce volume, petit in-8°, est fort rare ; on en trouve des exemplaires sous la date de *Paris, Henault, 1631,* et le P. Lelong en indique une édition *in-12, 1633.* Il est daté de Prépatour, près Vendôme.

Puis :

De arte bene dicendi seu Rhetoricæ lib. 3 auct. Joseph Parisot cong. Orat. Vindocini. 1634, in-12. — Ap. Franc. de La Saugère, typ. reg.

Ce volume est rarissine. La Bibliothèque Nationale ne le possède pas, mais il est à la Bibliothèque Mazarine sous le n° 20,485. Nous l'avons trouvé mentionnné dans la Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire ou Histoire littéraire de cette congrégation, où l'on trouve la vie et les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, des auteurs qu'elle a produits depuis son origine, en 1613, jusqu'en 1790, par le Père Adry de l'Oratoire (Manuscrit), tome IV, p. 125.

En 1637, tout danger a disparu pour les habitants de Blois, et La Saugère rentre dans ses foyers (1). On connaît des ouvrages qu'il a imprimés à Blois en 1641, 1645, 1647 et 1654. Le premier qu'il y imprima, après avoir quitté Vendôme, est une *Histoire de la Sainte-Larme de Vendôme,* 1 vol. in-12, Blois, 1641, dans

la suite de ce travail, qu'une sèche énumération des livres imprimés par des imprimeurs vendômois ; on en trouvera la description et le commentaire dans une *Histoire littéraire du Vendômois* que nous publierons prochainement, en collaboration avec M. Charles Bouchet.

(1) Titres de propriété de la maison Hubert, rue Poterie, 67, à Vendôme.

lequel il est qualifié d'imprimeur du roi et de son altesse royale (Gaston d'Orléans, comte de Blois, propre frère du roi Louis XIII). La bibliothèque de Vendôme possède le dernier ouvrage imprimé, croyons-nous, par François de La Saugère. C'est la *Description de l'Etat présent de la France, par Antoine Marchais*. (Blois, Fr. de La Saugère. M.DC.LIIII.) In-32.

Au commencement du XVIIe siècle, nous trouvons à Vendôme un nouvel imprimeur, appelé *Sébastien Hyp*. Le nouveau venu devait fonder à Vendôme une véritable dynastie d'imprimeurs. Au moment où parut son premier ouvrage imprimé à Vendôme (1637), il avait déjà cinquante et un ans, et s'était fixé à Vendôme avec sa femme, Françoise Faucheux, qui mourut vers 1645.

Il en avait eu cinq enfants :

1° Rolland, qui entra dans l'ordre des Oratoriens et fut adversaire acharné des Jésuites. Ceux-ci, qui étaient bien en cour, parlèrent de lui au roi Louis XIII, précisément au moment où les Camisards, ayant à leur tête un de leurs chefs, nommé Rolland, répandaient la terreur dans les Cévennes. Ce nom de Rolland influença tellement le roi, qu'il n'eut de repos que lorsque Rolland Hyp eut fait sa paix avec le Père Le Tellier.

Rolland Hyp sortit sans doute de l'ordre, car sa mort n'est pas mentionnée dans les nécrologes des Oratoriens (1).

2° Claude Hyp, qui fut libraire après son père, et avait épousé, le 11 février 1659, Marie-Madeleine Cosnier. Il en avait eu quatre fils et une fille: Claude, baptisé à la Madeleine de Vendôme le 4 mai 1660; François, baptisé à Vendôme le 8 avril 1661; Marie, morte le 17 janvier 1662; et deux fils, baptisés le 3 janvier 1666.

3° Françoise, née le 5 janvier 1629.

4° Michel, né le 29 février 1632.

(1) Extrait de la *Rhétorique du P. Joseph Parisot*, par Adry, et rapporté par ce dernier dans sa *Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire*, t. II, p. 45.

5° Madeleine, née le 20 avril 1636, et qui avait épousé Noël Farrau. Elle mourut le 3 juillet 1662.

Ces trois derniers avaient été baptisés à Saint-Martin de Vendôme.

Après la mort de sa première femme, Françoise Faucheux, Sébastien Hyp se remaria (25 août 1646) avec Anne Divray. Il paraît n'avoir pas eu d'enfants de cette seconde union, qui fut de peu de durée, car nous voyons notre imprimeur convoler en troisièmes noces, malgré ses soixante-dix ans, et épouser, vers 1656, Marguerite-Catherine Chandonnay. Il en eut un premier fils, mort le 22 juillet 1659; un second, nommé Jean, baptisé à l'église Saint-Martin de Vendôme, le 6 mai 1664; et une fille, nommée Marie, morte le 9 septembre 1665.

Voici la liste des ouvrages imprimés par Sébastien Hyp qui sont à notre connaissance:

1° Herodiani historiae de imperio post Marcum, vel de suis temporibus, liber primus, e græco translatus, Angelo Politiano interprete, ad Innocentium VIII, pontificem maximum. Præmium. — Vindocini. Apud Sebastianum Hyp, regis, ducis urbisque typographus. M.D.C.... (1)

2° Andrææ de Clercq, congreg. Orat. D. Jesu sacerdotis sylvarum libri II, cum Miscellaneorum libro singulari.— Ad excellentissimum Principem Cæsarem ducem de Vendosme, etc.— Vindocini. Ex typographia Sebastiani Hyp, regis, ducis urbisque typograph. M.D.C.XXXVII. Cum privilegio regis.

3° Traicté du manteau de Quint. Sept. Florent. Tertullian, traduit en françois par Isaac de La Grange, dédié à Monseigneur le cardinal abbé de Vendôme. — A Ven-

(1) Ce livre curieux appartient à notre ami M. Ch. Bouchet. Environ trente-cinq des ouvrages que nous allons citer sortent de sa collection, la plus nombreuse que nous connaissions en raretés vendômoises. Ceux qui, à l'exemple de notre savant bibliothécaire, travaillent à réunir ces précieuses épaves, savent ce qu'il a dû lui falloir de patience et de sacrifices pour arriver à la former. Quelques autres volumes nous ont été confiés par M. Lemercier, imprimeur; le reste fait partie de notre collection particulière.

dosme, 1637, par S. Hyp. imprimeur de Sa Majesté, avec privilège du roy. 1 vol. petit in-16.

4° Histoire de la Sainte-Larme de Vendôme. 1 vol. in-12. Vendôme. Sébastien Hyp, 1646. — Cf. Matériaux pour l'Hist. Littér. Manuscr. de la Biblioth. Nation. F. Fr., 17005.

Il nous faut ici parler d'une publication qu'une tradition constante et vivace attribue à Sébastien Hyp.

On sait que Pascal, voulant combattre les Jésuites et faire prévaloir les doctrines jansénistes, avait, en dépit des vexations dont il était l'objet, publié ses fameuses *Lettres provinciales*, dont le retentissement fut si grand dans le monde théologique et littéraire. Ces lettres, au nombre de 17, parurent à peu près de mois en mois, par feuilles détachées, depuis le 23 janvier 1656 jusqu'au 24 mars 1657.

Suivant une tradition qui s'est perpétuée à Vendôme, Sébastien Hyp, imprimeur du duc César de Vendôme, comptant sur les sympathies des Oratoriens, qu'il se savait acquises, les imprimait dans une cave taillée dans le roc, à Naveil, près Vendôme.

Cette tradition semblerait démentie par ce post-scriptum de la 17e lettre :

« Mes révérends pères, écrit Pascal aux Jésuites, si
« vous avez de la peine à lire cette lettre, pour n'être pas[1]
« en assez beaux caractères, ne vous en prenez qu'à
« vous-mêmes. On ne me donne pas des privilèges
« comme à vous. Vous avez pour combattre jusqu'aux
« miracles, et je n'en ai pas pour me défendre.

« *On court sans cesse les imprimeries.* Vous ne me
« conseilleriez pas vous-mêmes de vous écrire davan-
« tage dans cette difficulté, car c'est un trop grand em-
« barras d'être réduit à l'*impression d'Osnabruck.* »

Mais ce renseignement n'est qu'une plaisanterie. Quelle que fût la surveillance exercée sur les imprimeurs, les Jansénistes n'avaient pas besoin de recourir aux presses de Hanovre, pour publier les livres dont ils inondaient la France. Ils pouvaient bien, pour dérouter

les recherches, dater leurs productions d'Utrecht, de Cologne ou d'Osnabruck; mais il est probable que les *Provinciales*, les premières surtout, sortaient des presses françaises. Il est vraisemblable que, pour satisfaire, d'un côté, aux désirs impatients du public, et de l'autre, pour échapper aux recherches des agents du gouvernement et ne compromettre personne, on les imprima en plusieurs endroits simultanément.

Marguerite Périer, sœur de Pascal, nous apprend (1), en effet, qu'elles ont été imprimées au collège d'Harcourt, par les soins du proviseur Fortin. On assure, dit-elle dans ses Mémoires, qu'elles ont été imprimées dans le collège même.

D'un autre côté, on sait que les deux premières ont été imprimées chez Petit, un des libraires de Port-Royal. Enfin, l'auteur de la préface d'une édition des *Provinciales* publiée en 1754 prétend qu'elles furent imprimées dans un des moulins qui étaient à Paris, entre le Pont-Neuf et le Pont-au-Change (2). Elles le furent un peu partout, et il n'y aurait rien d'étonnant que quelques-unes des premières eusseut été imprimées dans une cave près de Vendôme, où les Oratoriens faisaient profession de jansénisme.

Nous ne trouvons plus, à partir de cette époque, d'ouvrage imprimé par Sébastien Hyp le père; il paraît avoir abandonné l'imprimerie à un fils aîné qu'il avait eu avant son arrivée à Vendôme, car nous n'avons pas trouvé sa trace dans les registres de l'état civil de cette ville. Ce fils signait *Sébastien Hyp le jeune*.

Hyp le père mourut le 27 février 1666, muni des sacrements de l'Église, et fut enterré dans l'église de Saint-Martin, sous la lampe vis-à-vis le bénitier, et proche le pilier au bas de l'église.

(1) Jacqueline Pascal, par Cousin. — Paris, 1849. In-8°.

(2) *Les Provinciales*, publiées par l'abbé Maynard. 2 vol. in-8°, 1851.

Nous connaissons neuf volumes imprimés par Sébastien Hyp le jeune ; ce sont :

1° Traitté (*sic*) de la vocation des ministres divisé en deux parties.

La première contient la conférence par écrit sur cette matière entre l'auteur et M. Gaches, l'un des ministres de Charenton, avec un examen particulier de cette conférence, dans lequel il est prouvé que la charge des ministres n'est pas fondée en la saincte escriture.

La seconde contient la Response aux raisons, authoritez et exemples dont les ministres se servent pour authorizer leur charge par G. Martin, cy devant ministre.

Imprimé pour l'auteur. A Vendosme. Par Sébastien Hyp le jeune, imprimeur et libraire, rue du Change. M.DC.LXI, avec privilège et approbation.

2° Histoire véritable de la saincte Larme que Notre Seigneur pleura sur le Lazare, comme et par qui elle fut apportée au monastère de la très saincte Trinité de Vendôme. Ensemble plusieurs beaux et insignes miracles arrivés depuis 625 ans qu'elle a été miraculeusement conservée en ce lieu. Recueilly des titres et mémoires du thrésor dudit monastère par un religieux de la même abbaye.

Bibliothèque nationale $\frac{L^{7}\,K}{10128\ A}$

C'est la deuxième Histoire de la Sainte-Larme imprimée à Vendôme que nous connaissions ; elle n'est pas datée, mais on lit au bas de l'approbation : Chartres, 16 juin 1656, et cette approbation est signée par Le Féron, abbé de Saint-Laumer et vicaire général de l'évêque de Chartres. Malgré la date de l'approbation épiscopale, nous pencherions pour donner à cet opuscule un millésime plus récent ; d'abord, si à la date de 1040, où l'on place ordinairement l'expédition de Geoffroy-Martel, nous ajoutons les 625 ans indiqués dans le titre du livre, nous arrivons à la date de 1665.

D'un autre côté, une édition dont nous parlerons plus loin, et qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, a, dans son titre, ces mots : « *ensemble plusieurs beaux et insignes miracles arrivés depuis 630 ans qu'elle a été*

miraculeusement conservée en ce saint lieu. » Or celle-là est datée et porte le millésime de 1669. La première ne parlant que de *625* ans, serait de cinq ans plus récente, c'est-à-dire de 1664. C'est donc, selon nous, vers 1664 ou 65 qu'il faut placer l'impression de la première Histoire de la Sainte-Larme imprimée à Vendôme par Sébastien Hyp. La Bibliothèque Nationale en possède un autre exemplaire incomplet, sous le numéro :

L^{7}_{K}
10128
C

Cet exemplaire paraît un peu antérieur, bien que sorti fort probablement des mêmes presses.

3° ΗΡΩΔΙΑΝΟΥ ΙΣΤΟΡΙΩΝ ΒΙΒΛΙΑ Η. Herodiani hist. lib. VIII. Cum Angeli Politiani interpretatione latinâ, etc. Vindocini, typis Sebastiani Hyp, ducis et collegii typographi ac bibliopolae. M.DC. LXV. 1 vol. in-12.

4° L'Apologie de la vie et des œuvres du bienheureux Raymond Lulle, par Antoine Perroquet, prestre. — A Vendosme, chez Sébastien Hyp, imprimeur de Monseigneur le duc de Vendosme. M.DC.LXVI. Avec approbation. 1 vol. in-8°.

5° Histoire véritable de la Saincte-Larme, etc. In-12 de 64 pages. Vendosme, 1669. — (Biblioth. de l'Arsenal, H, 14855 ter, Histoire.)

6° Sur l'Incertitude de la vie ou de la mort de Monseigneur le duc de Beaufort. Stances. — A Vendosme, de l'imprimerie de Sébastien Hyp, marchand-libraire de Son Altesse. 1670. Brochure in-4° de 6 feuilles. Anonyme. La page de titre porte les armoiries du duc de Beaufort. (Biblioth. de Vendôme.)

7° Commentaires ou remarques sur la méthode de René Descartes, où on établit plusieurs principes généraux nécessaires pour entendre toutes ses œuvres. Par L. P. N, I. P. P. D. L. — A Vendosme, chez Sébastien Hyp, imprimeur de Son Altesse. M.DC.LXX, avec privilège du roy. 1 vol. pet. in-8°. — L'auteur est le Père N. I. Poisson, de l'Oratoire. (Biblioth. de Vendôme.)

8° Pygmaeidos libri VIII, seu poetica classicæ juventutis pægnia. — Vindocini. Ex typis Sebastiani Hyp, regis, ducis et collegii typographi. M DC.LXXVI.

9° Oraison funèbre de Madame Philoxène de Vibraye, prononcée dans l'église paroissiale de Vibraye, par François Rousseau. — Imprimée à Vendôme par Sébastien Hyp. Sans date.— Cf. Tassin. Hist. littéraire de la Congrégat. de Saint-Maur, p. 409 et 499.

En 1677, nous trouvons à Vendôme un imprimeur-libraire dont nous n'avons jamais rencontré les œuvres; il se nommait Claude Gryne, et figure comme bourgeois de Vendôme dans les assemblées de ville (1)

Nous avons vainement cherché à reconstituer d'une manière certaine les liens de parenté qui unissaient Sébastien Hyp, fondateur de l'imprimerie Hyp à Vendôme, avec Sébastien Hyp le jeune, dont nous venons de parler, aussi bien qu'avec Henri Hyp, dont nous allons citer les œuvres. Henri Hyp était-il un frère cadet de Hyp le jeune, ou un cousin, nous n'avons jusqu'ici aucun indice qui puisse nous permettre de combler cette lacune généalogique, et nous nous bornerons à constater qu'Henri Hyp continua à Vendôme les traditions de ses prédécesseurs. Il imprima:

1° Histoire de la Saincte-Larme de Nostre Seigneur Jésus Christ, comme... etc. — A Vendosme, chez Henry Hyp, imprimeur du Roy et de son Altesse. Sans date; mais l'approbation donnée à Chartres est du 16 juin 1656. Petit in-12. (Biblioth. de M. Jules Chautard.)

2° Mémoires du martyre du P. Agathange Noury de Vendosme et du P. Cassien de Nantes, capucin, missionnaires apostoliques dans l'Egypte et dans l'Ethiopie, arrivé à Dombée, le 15 août 1638. — A Vendosme, chez Henry Hyp, imprimeur du Roy et de la ville, avec permission des supérieurs. M.DCCII. (Biblioth. de M. l'abbé de Préville et de la ville de Vendôme.)

3° Règles ou constitutions pour les sœurs domestiques de l'hôtel-dieu de Vendosme. A Vendosme, chez Henry Hyp, imprimeur du Roy et de la ville. M.DCC.XXI. Avec permission des supérieurs. Broch. in-4° de 11 pages.

(1) Registres municipaux de la ville de Vendôme, registre 2, f° 57, v° (29 septembre 1677).

Henry Hyp avait été premier échevin de la ville de Vendôme (1). Il avait épousé Françoise Roussineau. Il en eut deux filles: Marie Hyp, qui épousait, le 26 novembre 1718, dans l'église de Saint-Martin de Vendôme, Marc-Antoine Morard, imprimeur de la paroisse de Saint-Pierre de la ville de Maubeuge (Hainault), dont une fille, Marie-Françoise, baptisée le 14 octobre 1719, et Françoise Hyp, mariée à Charles Vénier, marchand chandelier à Vendôme. A partir de 1717, Marc-Antoine Morard imprimait à Vendôme, rue du Puits, au coin de la rue du Change:

1° Les nouveaux rudiments de la langue latine, réduits en un nouvel ordre très clair et très méthodique, avec des instructions françoises fort nécessaires pour conjuguer et traduire le françois en latin corrigez et augmentez. Nouvelle édition. A Vendosme. A Paris, chez Jean-Baptiste Brocas, rue Saint-Jacques, au chef St-Jean. M.DCC.XVII. Avec privilège du roy.

Morard succède à son beau-père, Henry Hyp, et a, comme ses prédécesseurs, la qualité d'imprimeur du roi et du collège et les approbations supérieures.

Nous voyons ensuite apparaître :

2° L'école du chrétien ou les exercices spirituels qu'un chacun doit pratiquer pour vivre chrétiennement. Dressez pour l'instruction des filles du collège de Sainte-Ursule. — A Vendosme, chez Marc-Antoine Morard, imprimeur du roy et de la ville, proche le collège. M.DCC.XXVI. Avec permission des supérieurs.

3° Officium defunctorum juxta breviarium romanum. — Vindocini, Typis Marci-Antonii Morard regis et collegii typographi. M.DCC.XXIX.

4° Office de chaque jour à l'usage de l'association de la famille de Jésus et Marie, instituée sous le patronage de saint Joseph dans les maisons et collèges des PP. de

(1) Nous trouvons, en effet, dans le sixième registre municipal de cette ville, à la date du 2 mars 1713, p. 39, la « Réception de Julian Girard, marchand gantier, en la fonction de premier échevin alternatif et mi-triennal, en la place de Henry Hyp, libraire ».

l'Oratoire. Vendôme, chez Marc-Antoine Morard, imprimeur du roi et du collège. 1730.

5° Officium Sancti Josephi sponsi Beatæ Mariæ virginis, ex variis scripturæ sacræ locis compositum, ad usum sodalitatis Familiæ Jesu et Mariæ, sub patrocinio Sancti Joseph, in domibus et collegiis sacerdotum Oratorii D. Jesu institutæ. — Ex illustrissimi ac reverendissimi D. Blesensium Episcopi authoritate typis mandatum. — Vindocini, ex typographià Marci Antonii Morard, Regis collegiique typographi. M.DCC.XXX.

6° Histoire véritable de la Sainte-Larme, etc. — Vendôme, 1732.

Quelques années après, en 1739, le roi Louis XV, ayant jugé à propos de se faire rendre un compte exact de l'état de l'imprimerie en France, constata d'une manière évidente « qu'une grande partie des imprimeurs « ne pouvait se soutenir par le produit de son travail; « ce qui les exposait à s'occuper de contrefaçons ou à im- « primer clandestinement de mauvais livres ; que d'ail- « leurs dans les villes où il devait y avoir des impri- « meurs, suivant l'arrêt de 1704, le nombre en avait été « augmenté, et que dans les villes où, d'après le même « arrêt, il ne devait pas en exister, les officiers de police « ou autres avaient excédé les bornes de leur pouvoir « en en laissant s'établir.

Le roi résolut de faire cesser des abus également contraires à son autorité, au bien public, aux intérêts et aux règlements de la librairie, et fixa d'une manière définitive le nombre des imprimeries autorisées. Un grand nombre furent supprimées, entre autres celle de Vendôme (1). Sans doute, on avait profité de la mort de Marc-Antoine Morard pour appliquer la loi dans toute sa rigueur ; mais cette prohibition ne paraît pas avoir été observée bien fidèlement, car, à peine quatre ans après la promulgation de cet arrêt, la veuve de M. A. Morard fait paraître une nouvelle

Histoire de la Sainte-Larme que Notre-Seigneur versa, etc.

(1) Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

— A Vendosme, chez la V[e] Marc-Antoine Morard, imprimeur du Roy, et du collège. M.DCC.XLIII, avec approbation des supérieurs.

En 1745, nous trouvons un petit poème intitulé :

Requeste du curé de Fontenoy au Roy. — Vendosme. M.D.CC.XLV.

Ce poème est évidemment sorti des presses de la veuve Morard.

Morard avait laissé un fils, qui s'associe avec sa mère pour continuer l'œuvre de Marc-Antoine ; il est, comme son père, imprimeur du roi et du collège. Ils font paraître successivement, en 1754, 1756 et 1778, trois nouvelles éditions de l'Histoire de la Sainte-Larme de Vendôme. Ces éditions sont peu différentes des précédentes, et nous paraissent être les dernières. Ils ont encore édité, en 1758 :

L'office de Notre-Dame avec les sept psaumes, les vêpres des morts et du dimanche à l'usage des petites écoles. — A Vendosme, chez la V[e] Marc-Antoine Morard et fils, 1758.

Le 12 mai 1759, un nouvel arrêt du Conseil d'État réglementa l'exercice de l'imprimerie en France. « Le roi « étant informé que, nonobstant les règles prescrites par « différents arrêts de son conseil et notamment par ceux « des 21 juillet 1704 et 31 mars 1739 pour prévenir les « abus d'un trop grand nombre d'imprimeries dans le « royaume, il s'en serait établi dans quelques villes ou « lieux contre la teneur desdits arrêts, et même sans « observer les formalités prescrites par ceux des 24 fé- « vrier 1723 et 24 mars 1744 pour être admis à l'exercice « du dit métier, Sa Majesté auroit jugé à propos de se « faire présenter l'état de toutes les imprimeries qui « existent actuellement dans les diverses généralités « de son royaume, et d'expliquer définitivement ses « intentions à ce sujet, de manière que le nombre des- « dites imprimeries et le sort de ceux qui les tiennent « soient désormais fixés irrévocablement dans chacune

« desdites généralités, ainsi que l'entière exécution des « règles et formalités prescrites pour être admis à l'exer- « cice d'un art si utile en lui-même, mais qui devien- « drait nuisible et à l'art même et à la bonne police du « royaume, s'il était trop multiplié.... Ouï le rapport et « tout considéré, le Roi étant en son conseil, de l'avis de « M. le chancelier, a ordonné et ordonne que les arrêts « de son conseil du 31 mars 1739, 24 février 1723 et 24 « mars 1744, seront exécutés, et en conséquence que le « nombre des imprimeurs de la généralité d'Orléans « sera et demeurera fixé à 8, savoir 4 pour la ville d'Or- « léans, 2 pour la ville de Chartres, 4 pour la ville de « Blois et 1 pour celle de Montargis ; ce faisant, or- « donne que les imprimeries tenues actuellement à « Blois par Pierre-Paul-Charles et à Chartres par Fran- « çois Le Tellier seront supprimées à la mort des titu- « laires, etc.... Fait défense à toute personne sans ex- « ception d'exercer ou faire exercer ledit art dans au- « cunes autres villes ou lieux de ladite généralité que « ceux ci-dessus marqués ; fait pareillement défense à « tous imprimeurs sans exception d'exercer ledit art dans « aucune desdites villes ou lieux s'ils n'ont été reçus en « la forme prescrite par les règlements ; le tout à peine « de 500 livres d'amende et confiscation des vis, presses « et caractères de leurs imprimeries. Enjoint Sa Majesté « aux lieutenants-généraux de police desdites villes et « lieux d'observer et faire observer exactement les dispo- « sitions contenues au présent arrêt, etc.

« 12 mai 1759.

« Signé : PHELYPEAUX (1). »

Le Conseil d'Etat établissait d'une manière fort nette la situation ; l'imprimerie de la maison Ve Morard et fils était supprimée, et on paraissait déterminé à faire exécuter d'une manière irrévocable le nouvel arrêt : le

(1) Extraits des arrêts du Conseil du Roi.

Conseil de ville s'en émut, comme il appert par ce procès-verbal de la séance du 14 juin 1759 :

« A esté remontré que par arrêt du conseil du 12 mai « dernier S. M. avait réduit le nombre des imprimeurs « de la généralité à quatre, deux pour Chartres, un « pour Blois, un pour Montargis, au moyen de quoi ce- « lui de la ville de Vendosme se trouve supprimé, quoy- « qu'il y soit aussi nécessaire que dans aucune desdites « villes où ils se trouvent conservés, y ayant un collège « considérable, plusieurs communautés, sièges royaux « de bailliage, élections, eaux et forêts, grenier à sel.

« Pourquoy l'assemblée a unanimement délibéré « qu'il seroit présenté un placet à Monseig^r le chance- « lier au nom de ladite ville tendant à conserver l'im- « primeur qui a toujours existé depuis l'établissement « du collège dès l'année 1623, et qu'à cet effet M^rs les « échevins adresseront un double placet à M. l'intendant « pour le supplier de l'appuyer (1). »

Il ne semble pas que la requête des Vendômois ait eu gain de cause, car, à partir de cette époque jusqu'en 1789, nous ne voyons plus trace d'imprimeur à Vendôme.

La Révolution arrive, et rend libre la profession d'imprimeur. Morard fils s'est associé avec Chapeau, et, sous le nom de Morard et Chapeau, imprimeurs rue Guesnault, nous voyons paraître une foule de brochures révolutionnaires, dont voici quelques titres :

1° Discours prononcé par M. Olivier, prêtre de l'Oratoire, supérieur de l'Ecole royale militaire et du collège de Vendôme, le 31 mai 1790, lors de la bénédiction des drapeaux des quatre districts de Vendôme et de celui des chasseurs. — Imprimé à Vendôme, chez Morard et Chapeau, par ordre de MM. les maire et officiers municipaux.

2° Journal du Haut et Bas-Vendômois et pays de Mondou-

(1) Extrait des registres municipaux de Vendôme.

bleau.— A Vendosme, de l'imprimerie de Morard et Chapeau, 1791, rue Guesnault.

4° Motifs religieux et patriotiques qui ont porté M. le curé de Naveil ainsi que Messieurs ses confrères à prêter serment devant leur municipalité et leur commune. — A Vendosme, de l'imprimerie de Morard et Chapeau. 1791.
Réplique à la réponse de M. le curé de Naveil.

4° Prestation de serment de M. Chapeau, curé de la Magdeleine de Vendosme, en présence de la municipalité et de la commune, le 16 janvier 1791. — A Vendosme, etc.

5° Prestation de serment de M. Thoinier, curé de Saint-Martin de Vendosme, en présence de la municipalité et de la commune, le 16 janvier 1791. A Vendosme, etc.

6° Questions sur les affaires du temps, par demandes et par réponses, adressées aux amis de la paix et de la vérité, pour être communiquées aux frères égarés et trompés, par M. Cuminet, curé-prieur de la paroisse de Saint-Firmin près Vendosme. — A Vendosme, etc.

7° Constitution de 1791, suivie de l'acceptation du roi et du serment qu'il a prêté dans le sein de l'assemblée. — A Vendosme, etc.

8° Adresse de la Société des Amis de la Constitution, établie à Vendosme et affiliée à celle de Paris. — De l'imprimerie de Morard et Chapeau, imprimeurs des Amis de la Constitution, etc.

9° Lettre des Amis de la Conslitution, séans à Vendosme, à MM. les officiers et soldats du 15° régiment de dragons, en quartier à Vendosme, à Montoire et autres lieux, à l'occasion du serment qu'ils ont prêté le 4 juillet 1791.

En 1793, Morard et Chapeau ont disparu, et Jean-Baptiste-Claude Morard, sans doute fils de l'associé de Chapeau, leur succède. Il avait épousé Thérèse-Anne-Françoise Colas, et signe ses impressions *Morard-Colas*. Il eut un fils, qui lui succéda, et que nous retrouverons plus loin sous le nom de *Morard-Jahyer*.

Du reste, la liberté de l'imprimerie et l'effervescence révolutionnaire ont fait surgir à Vendôme de nouvelles imprimeries. Soudry et Cottereau exerçaient en même temps que Morard et Chapeau. L'imprimerie de Morard et Chapeau était rue Guesnault; celle de Morard-

Colas, rue Ferme, n° 1057. Un fait curieux, c'est la fréquence avec laquelle les rues changent de nom à cette époque, où rien n'est stable ; en cinq ans, nous voyons la rue Ferme, habitée par Morard-Colas, s'appeler successivement *rue du Rempart, rue de la Paix,* pour redevenir rue Ferme.

A la fin de sa vie, Morard imprimait rue Saulnerie ; Soudry avait ses presses au n° 299 place d'Armes, devenue *Place de la Commune,* puis *Place de la Réunion* et redevenue place d'Armes ; et Cottereau, rue du Peuple-Souverain, n° 406.

Nous avons de Morard-Colas :

1° Discours prononcé par les citoyens Chaibert et Grouvel, chef d'escadron et adjudant au 16e régiment de dragons, le 30 nivôse, dans le sein de la Société révolutionnaire de Vendôme, au retour de l'inauguration du temple de la Raison. — A Vendosme, de l'imprimerie nationale de Morard-Colas, rue Ferme, n° 1057, etc., an IIe.

2° Taxe générale des denrées de première nécessité faite par le conseil général du district de Vendosme. — A Vendosme, de l'imprimerie nationale de Morard-Colas, etc.

3° Le citoyen Chevé, maître de la poste aux chevaux de Vendosme, à ses concitoyens. A Vendosme, etc.

4° Tableau des prisons de Vendosme pour faire suite à celui des prisons de Blois, par Duchemin-Lachenaye fils. — A Vendosme, etc.

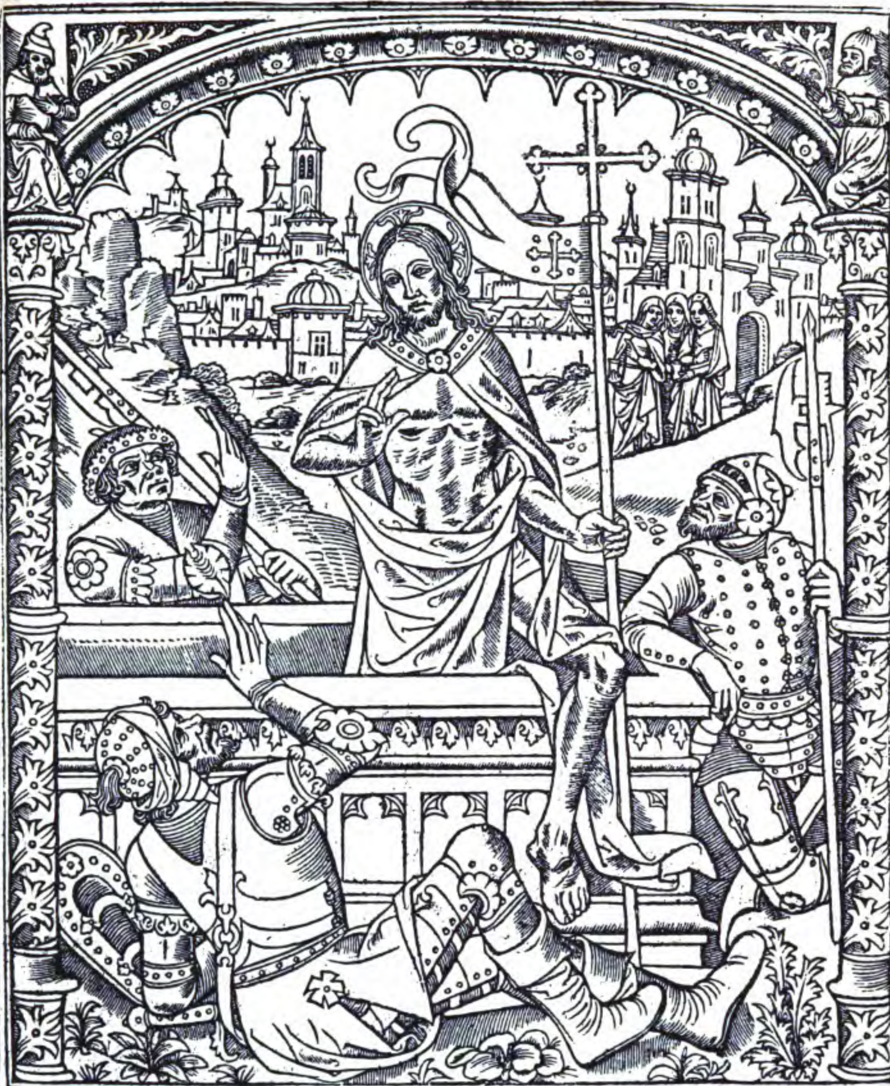
5° Journal des séances du tribunal de la Haute-Cour de justice établie à Vendosme, et recueil de pièces relatives à la conspiration imputée à Babœuf, Drouet et co-accusés, par J.-B.-C. Morard. — A Vendosme, etc.

6° Haute-Cour de justice. Procès-verbal de la formation du tableau du Haut-Jury. — A Vendosme, impr. Morard-Colas.

7° Procès-verbal de l'installation de la Haute-Cour de justice. Discours des Président et accusateurs nationaux, du 19 vendémiaire an V. — A Vendosme, etc.

8° Réquisition des accusateurs nationaux près la Haute-Cour de justice sur les déclinatoires de plusieurs accusés des 13, 15, 17 et 25 fructidor an IV.

Jugement de la Haute-Cour, du 19 vendémiaire an V, qui rejette les déclinatoires, ordonne qu'il sera passé



¶ Ad maiorē missam. Introit⁹
Resurrexi ⁊ adhuc tecum sum haleluia: posuisti sup me manū tuā haleluia: mirabilis facta est scientia tua haleluia haleluia. ps. Domine probasti me et cognouisti me: Tu cognouisti sessionem meam et resurrectionem meam. Resurrexi. Gloria patri. Resurrexi. Kyrie fons bonitatis. Glia in excelsis. Oro.
Deus q hodierna die per vnigenitū tuū eternita-

La Résurrection.

(Missel de 1536).

outre à l'instruction du procès. — A Vendosme, de l'imprimerie de la Haute-Cour, chez Morard, rue Ferme, n° 1057, an v.

9° Ministère de la police générale de la République. Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif. Paris, le 23 floréal, an IV de la République française, une et indivisible. — Vendosme, chez Morard-Colas.

10° Recueil des actes d'accusation des prévenus dans l'affaire de Drouet, représentant du peuple, Babœuf et consorts. — Vendosme, de l'imprimerie de la Haute-Cour, chez Morard-Colas.

11° Jugement de la Haute-Cour de justice qui statue sur la validité de la procédure instruite contre G. Babœuf et cinquante-trois de ses co-accusés. Séance du 25 brumaire an v. — Broch. in-8°, qui paraît avoir été imprimée par Morard.

12° Jugement du 20 nivôse an v, qui, sans s'arrêter à la protestation des accusés, ordonne l'exécution de celui du 10 du même mois. — Vendosme, Morard-Colas.

13° Principes d'orthographe à l'usage des élèves du pensionnat de Vendosme, par le citoyen C. F. D. Mareschal, ci-devant de l'Oratoire. — A Vendosme, etc.

14° Célébration de la fête solennelle du 2 pluviôse an VII dans le département de Loir-et-Cher. Poésies diverses, pour l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, par Beaufeu, Jourdain et autres. — Vendosme, etc.

15° Traité pratique sur l'éducation des abeilles; ouvrage qui renferme des moyens sûrs pour retirer un grand produit de ces mouches, sans les faire périr; pour les soigner dans toutes les circonstances qui dépendent des localités et des années plus ou moins favorables ; pour former très facilement des essaims artificiels, pour préparer le miel et la cire, etc.

Terminé par un abrégé de l'histoire naturelle des abeilles, avec figures, par Stanislas Beaunier, de la Société d'Agriculture de Blois; auteur du mémoire couronné en 1801 par la Société d'Agriculture de Paris. — A Vendosme, etc.

Ce dernier ouvrage porte la date de 1806; vers cette époque, une loi ayant de nouveau réduit le nombre des

imprimeurs à Vendôme, le brevet de Morard-Colas fut supprimé lors de son décès en 1812.

Le premier livre imprimé par Soudry que nous connaissions est une brochure de M. Dessaignes, de l'Oratoire, intitulée :

1° Sur les droits et sur les devoirs des clubs. — Vendosme, 1791.

Il avait à cette époque une trentaine d'années, et demeurait sur la place d'Armes, dans la maison où il a imprimé toute sa vie et où il est mort.

2° Réponse de Catherinet aux différents mémoires de Chevé. An III. — A Vendosme, etc.

3° Réponse en aperçu au mémoire encore ignoré du citoyen Chevé et au mémoire de Vourgère-Lambert, par Catherinet, président du district. An III. — A Vendosme, etc.

4° Jugement de la Haute-Cour de justice, qui rejette la demande de Babœuf à fin d'audition de quatre témoins par lui indiqués. — Vendosme, Soudry, etc.

4° Rapport sur les excuses proposées par plusieurs Haut-Jurés, fait à l'audience du 27 brumaire an V. — A Vendosme, de l'imprimerie de Soudry, an V, etc.

6° Discours des accusateurs nationaux près la Haute-Cour de justice, prononcé par le citoyen Bailly, l'un d'eux. — An V, Vendosme, etc.

7° Réplique du citoyen Viellart aux citoyens Laignelot et Ricord. An V. — Vendosme, etc.

8° Journal de la Haute-Cour de justice établie à Vendôme, par Rouzet. — Vendosme, an V. In-8°.

9° Catéchisme historique, contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne, par M. Fleury, prêtre (1797). — Vendosme. etc.

10° Cantiques sur la conversion de sainte Marie-Madeleine, l'histoire du Lazare et du mauvais riche, et sur la vie de saint Julien l'Hospitalier — A Vendosme, etc.

11° Almanach du département de Loir-et-Cher pour l'an septième de la République française, contenant les phases de la lune, etc., les noms des citoyens qui composent les autorités constituées...., la liste des fêtes décadaires et républicaines et des instructions et anecdotes très intéressantes. — Vendosme, etc.

12° La vie, la passion, la mort et la résurrection de Notre Sauveur Jésus-Christ, tirée des saintes Écritures et précédées d'un abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament. Nouvelle édition. — Vendosme, etc.

13° Hymne au soleil, mise en vers par le citoyen Beaufeu, professeur de législation à l'Ecole centrale du département de Loir-et-Cher. Chant second. — Vendosme, etc.

14° Sermon du fameux Bacchus aux chevaliers de la Table ronde, nos rubicons, avaleurs de vin sans corde, tondeurs de napes, rouge-trognes et bons frères de la jubilation, prononcé à la convocation générale et pleine assemblée de bons buveurs qui se tiennent ordinairement à l'hôtel Valery. — A Vendosme, etc.

15° Psautier à l'usage du diocèse de Blois, contenant l'office principal de l'église. Nouvelle édition, revue et corrigée. — A Vendosme, etc.

16° Le premier livre de l'enfance, ou méthode pour apprendre à lire avec des figures et des avis pour bien s'en servir. — A Vendosme, etc. An IX, 1801.

17° Nouveau traité d'arithmétique, suivi du nouveau calcul décimal. — Vendosme, etc. 1806.

18° Essai lyrique sur la bataille d'Iéna, par M. Julien Lerat, professeur de langue grecque au collège de Vendosme. — Vendosme, 1806.

19° Hommage des élèves de l'école de Vendosme au Roi et aux Bourbons. 15 may 1814.

20° A Monsieur le comte de Montmorency, pair de France, inspecteur des gardes-nationales du département de Loir-et-Cher. Chanson par le chevalier de Pas***, chef de cohorte. — Vendosme, etc. 1816.

21° Hymnes et proses à l'usage du diocèse de Blois, aux quels on a ajouté la prose de la Sainte-Trinité et celle de la passion, etc. — Vendosme, etc. 1820.

22° Harangue du Maire de Vendosme à son Altesse royale Monseigneur le duc d'Angoulême, à son retour de l'immortelle expédition d'Espagne. — Vendosme, etc. 1823.

23° Quelques odes et poésies diverses, par un Vendosmois (M. Couturier, ancien maire de Montoire). — Vendosme, etc. 1826.

Victor-François Soudry était né à Blois en 1760. Il était fils de Victor Soudry et d'Anne Blanchard. Il avait épousé en premières noces la fille de Morard-Colas, et

en deuxièmes Julie Moreau, qui mourut à Vendôme le 29 octobre 1815. Après s'être retiré des affaires, il mourut à Vendôme le 14 juin 1840, âgé de quatre-vingts ans.

Pierre-Louis Cottereau, son contemporain, était né en 1775 ; il était fils de Pierre-Laurent Cottereau et de Marie-Catherine-Madeleine Pineau. Il avait épousé Mademoiselle Pinçon, d'où son nom de Cottereau-Pinçon. Il exerçait comme imprimeur rue du Peuple-Souverain, n° 406, puis rue Poterie, n° 403, en face la maison où est actuellement la poste aux lettres. Nous ne connaissons de lui que quatre ouvrages :

1° Les détenus en la maison de justice de Vendosme à la Haute-Cour. — Vendosme, an v. In-4°.

2° Sur la prétendue conspiration du 21 floréal. Mon examen de conscience ou le détenu à Vendosme interrogé par le ci-devant Hermite, par P. A. Antonelle.— A Vendosme, de l'imprimerie de Cottereau-Pinçon, rue Poterie, n° 403, l'an v°.

3° Journal de la Haute-Cour de justice ou l'écho des hommes libres vrais et sensibles, par Hésine. Vendosme, du 20 fructidor an IV au 7 prairial an V, 73 numéros. Imprimé d'abord par Soudry, puis par Cottereau. Fort curieux in-4°.

4° Secrets contre la rage. — Vendosme, etc.

Vers 1833, Cottereau vendait son fonds d'imprimeur à M. Henrion, et ouvrait un magasin de librairie, place d'Armes, dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 16. Plus tard, nous le trouvons simple ouvrier chez MM. Henrion et Lemercier ; il a composé, en grande partie, l'*Histoire du Vendomois*, de MM. de Pétigny et Launay. Il a eu un fils médecin, qui s'était associé avec Raspail, et qui est mort le 1er janvier 1850. Nous avons vu plus haut que Morard-Colas avait laissé un fils ; il s'appelait Jean-Baptiste-René Morard, était né en 1785, et avait épousé Eugénie-Renée-Louise-Juliette Jahyer, fille d'un sieur Jahyer, imprimeur à Blois. Le brevet de son père ayant été supprimé, ce n'est qu'en 1816 que nous voyons paraître le premier ouvrage sorti

de ses mains. C'est un livre d'opportunité politique, intitulé :

1° La Restauration française ou le Miracle de la Providence en M.D.CCC.XIV, suivi de poésies analogues, par M. l'abbé Hatry de Vendôme. — Vendôme, etc., 1816.

Puis paraissent successivement :

2° Hommage à M. le vic^te de Montmorency, pair de France, inspecteur général des gardes-nationales de Loir-et-Cher. — Vendôme, 1816.

3° Oraison funèbre de M. Jacquet-Lahaye, curé de la Sainte-Trinité et archidiacre de Vendôme, décédé le 25 février 1818. — Vendôme, 1818.

4° Ode à la grande armée, suivie de poésies diverses, par J.-B. M. — Vendôme, etc., 1820.

5° Roselma ou le prieuré de Saint Botolph, traduit de l'anglais, de T. J. Horsley-Curties, auteur d'Ethelwina, etc., par M. Ph. de Pas... — Vendôme, etc., 1821.

6° Précis sur les greffes, faisant suite au *Guide des propriétaires et jardiniers*, qui a reçu en 1820 l'approbation de la Société royale et centrale d'Agriculture, avec figures, par M. Stanislas Beaunier, auteur du *Traité sur l'éducation des abeilles*, couronné en 1801 par la même Société. — Vendôme, etc., 1821.

7° Vendôme et le Vendômois, ou tableau statistique, historique et biographique du duché, aujourd'hui arrondissement de Vendôme, par P.-J.-G de Passac, membre du Conseil général du département de Loir-et-Cher. — Vendôme, etc., 1823.

8° Souvenirs de la mission de Vendôme dans les églises de la Trinité et de la Magdeleine, en mars et avril 1824 — Vendôme, etc., 1824.

9° Annuaire de Loir-et-Cher, 1825.

10° La Bibliothèque de l'homme de goût ou journal vendômois dédié aux dames. — Vendôme, 1825.

Morard-Jahyer mourut le 7 septembre 1825, âgé de quarante ans.

Victor-François Soudry, en quittant les affaires, avait cédé son fonds à un nommé Martin-Texcier, qui exerçait place d'Armes, numéro 33, dans la même mai-

son que Soudry. Nous ne connaissons que peu de livres imprimés par Martin-Texcier :

1° Notions de météorologie ou Explication raisonnée des principaux phénomènes de la nature, par J.-F.-A. Dumouchel, professeur de physique au collège de Vendôme. — Vendôme, etc. 1832.

2° Leçons élémentaires d'astronomie à l'usage des élèves du collège de Vendôme et des jeunes gens qui se préparent soit à passer l'examen pour le baccalauréat ès-lettres, soit à se faire admettre à l'école de marine, par J.-F.-A Dumouchel, professeur de physique au collège de Vendôme. 1832.

3° Hymnes et proses à l'usage du diocèse de Blois, suivis de l'office du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la messe en actions de grâces après la récolte et les vêpres et vigiles des morts, etc. – Vendôme, 1833.

4° Poésies de Maurice de St-Aguet. Les Perce-neige. — Vendôme. 1835.

Martin-Texcier vendait vers 1838 son fonds d'imprimerie et de librairie, pour la somme de 28,000 francs, à M. Prosper Piche.

M. Prosper Piche était fils de B.-J. Piche, de Châteaudun. Il exerça d'abord Place d'Armes, dans la maison qui portait et porte encore le numéro 33, et où avaient imprimé Soudry et Martin-Texcier; il transporta, vers 1850, son établissement rue Poterie, n° 7 (aujourd'hui n° 4), puis le transféra au Temple. Une dizaine d'années après, vers 1860, il cessait d'exercer, et, vers 1862, vendait son matériel à un marchand d'ustensiles venu de Paris.

Voici quelques ouvrages sortis des presses de P. Piche.

1° Un mot sur l'état actuel de la littérature en France, par P. Scudo. — Vendôme, 1837.

2° Encyclopédie littéraire ou Mélanges historiques et poétiques, par B.-J. Piche. — Vendôme, P. Piche, 1839.

3° Silvio Pellico de Saluzzo. Le mie prigioni. Vendôme, P. Piche, 1840.

4° Essai analytique sur les subdivisions et parties décimales

de l'unité dans les mesures cubiques anciennes et nouvelles, suivi d'une méthode simplifiée pour l'enseignement et l'emploi du système métrique, par Mareschal, etc. — Vendôme, 1840.

5° Effet des haricots, pièce de vers, par l'abbé Deshayes, aumônier de l'hospice. — Vendôme, vers 1846.

6° Notice sur le docteur P.-L. Cottereau. Obsèques du docteur P.-L. Cottereau. — Vendôme, 1847.

7° Ode sur la guerre d'Orient, extraite de la Vérité aux Français, ouvrage qui doit paraître incessamment, par M. l'abbé Deshayes, aumônier de l'hospice. — Vendôme, 1854.

Nous avons vu que, vers 1833, Cottereau avait vendu son fonds à M. Henrion.

M. Henrion-Loiseau avait d'abord été relieur, rue du Change, 69 ; puis il avait monté une maison d'imprimerie et librairie avec les éléments de l'imprimerie Cottereau. Nous avons de l'imprimerie Henrion-Loiseau :

1° Des fractions et du plus grand commun diviseur, par E. Duchesne, professeur de mathématiques spéciales au collège de Vendôme. — Vendôme, etc., 1833.

2° Théorie des parallèles, des contacts et de la mesure des angles, accompagnée de quelques notes sur les trois premiers livres de la géométrie de Legendre, extraits d'un ouvrage de M. E. Duchesne, l'un des directeurs du collège de Vendôme, et développée à l'usage des commençants, par J.-F.-A. Dumouchel, bachelier ès-sciences, professeur de mathématiques, etc. – Vendôme, 1834.

3° Questions inédites relatives aux examens de l'Ecole Polytechnique et de la Marine, par E. Duchesne, professeur, etc. — Vendôme, 1834.

4° Histoire de Vendôme et de ses environs, rédigée par feu M. l'abbé Simon, chanoine de la collégiale de St-Georges de Vendôme. — Vendôme, 1834-35.

5° Œuvres de J.-B. Pocquelin de Molière, — Paris - Vendôme, 1837.

6° Les partis politiques en province, par P. Scudo. — Vendôme, 1838.

7° Sur les imputations faites par M. Scudo au culte et au

clergé catholique, par l'abbé Le Normant. — Vendôme, 1838.

8° Réponse de M. Scudo à M. l'abbé Le Normant. 1838.

9° Des rétractations. Deux lettres servant à éclairer ce point de controverse, par R. Fr. Xavier Beaunier, prêtre orthodoxe. Vendôme, 1838.

10° Evaluation des produits d'un canal en grande section de Vaas à Bonneval. — Vendôme.

11° Statuts de la Société de la canalisation du Loir. Vendôme.

12° Entretien de deux prêtres, l'un ancien catholique orthodoxe, que l'ignorance ou de faux préjugés appellent de la petite église, l'autre concordataire, par R. F. X. Beaunier, prêtre orthodoxe. — Vendôme, 1840.

13° Conversion, suivant la loi du 4 juillet 1837, des anciens poids et mesures en nouveaux, par Renou, instituteur à La Ville-aux-Clercs. — Vendôme, 1840.

14° Discours de Cicéron pour Milon, précédé d'une analyse et suivi d'un plan synoptique. Edition corrigée avec soin par M. Ch. M. (Charles Maury), ancien professeur de rhétorique. — Vendôme, 1840.

15° Barême-Pantomètre ou système métrique, appliqué à toutes les surfaces et à tous les solides, etc., par Fautras, piqueur des ponts et chaussées, et Personne, métreur de bâtiments. — Vendôme, 1840.

16° Arithmétique élémentaire, théorique et pratique, à l'usage des écoles primaires, des pensions, des jeunes personnes, des classes élémentaires, des collèges, etc., par M. J.-F -A. Dumouchel, inspecteur-adjoint de l'instruction primaire du département de la Seine. — Paris-Vendôme, 1833.

A cette époque (1843), M. Henrion transfère son imprimerie sur la Place d'Armes, n° 27, au coin du passage de l'Abbaye. Il y imprime :

17° Le Semi-Concordatisme. Broch, in-8° de 28 pages (Vendôme, imprimerie de Henrion), sans nom d'auteur et sans date, mais vraisemblablement de la fin de l'année 1843.

18° Réponse à M. Garnereau, prêtre de Fontenay-le-Comte. Broch. in-8° de 35 pages, signée par R. F. X. Beaunier, prêtre orthodoxe. 31 octobre 1844. — Vendôme, impr. de Henrion.

19 Réponses orthodoxes à deux écrits publiés dans la Vendée contre les personnes que la prévention ou l'ignorance appellent dissidents ou de la petite église. 1 vol. in-8° de 184 pages, signé par R. F. X. Beaunier, prêtre orthodoxe. — Vendôme, impr. de Henrion, 1844.

20 L'Anniversaire, ode, par M. A. Dupré, principal du collége de Saint-Calais. — Vendôme, 1844.

21 Délibération de la communauté des huissiers de l'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), du 12 avril 1844. Copies de pièces, remise ou abandon de droits. — Vendôme, 1844.

Nous arrivons tout à fait à l'histoire de l'imprimerie contemporaine.

M. Lemercier achète le fonds de M. Henrion, et en prend possession le 25 mars 1847. Il débute par une participation active et intelligente à notre plus important monument d'histoire vendômoise, il imprime la seconde moitié de l'*Histoire du Vendômois* de M. de Pétigny, qu'avait commencée M. Henrion.

Le 1er juillet 1863, l'imprimerie est transférée de la Place d'Armes à la rue Parisienne ou rue du Bourg-Neuf, 24, à la pointe formée par la rencontre de ces deux rues, et le 25 janvier 1870, M. Lemercier s'associe avec son fils, M. Paul Lemercier, qui perpétue dans notre ville les vieilles et saines traditions des Hyp, des Morard et des Soudry.

M. Henrion avait fondé à Vendôme un journal hebdomadaire, appelé *le Loir*, dont le premier numéro porte la date du 25 juin 1841. Cette feuille a subi, depuis sa fondation, cinq changements de format; elle a toujours été hebdomadaire ; depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1858, son jour d'apparition était le vendredi ; mais, à partir de cette époque, elle paraît le dimanche.

En prenant l'imprimerie de M. Henrion, M. Lemercier prenait aussi le journal, et continue à le faire paraître.

Nous nous contenterons de donner la liste des ou-

vrages sortis de ses presses, suivant son livre de dépôt légal et dans l'ordre chronologique.

1847. — Dans un fossé. 1 feuille in-8°, sans nom d'auteur.

Péchés de jeunesse. 1 feuille in-8, par Quelqu'un.

Notice historique sur la chapelle Saint-Jacques, l'église et le collège de Vendôme, par M. A. Gendron. In-8°. — Vendôme, chez Henrion. 1847.

1848. — La Vendômoise, chant fraternel, par Mareschal-Duplessis. In-8°.

Chants patriotiques et populaires, par Personne. In-8°

1849. — Agriculture du Perche. Conseils adressés aux habitants des campagnes, par E. Bezard. — Vendôme, 1849. In-18.

Histoire Archéologique du Vendômois, par M. J. de Pétigny, avec dessins et plans, par M. Launay. — Vendôme, 1849. In-4°.

Compte rendu du banquet des anciens élèves du collège de Vendôme du 10 avril 1849, par Ch. Mareschal. — Vendôme, 1849.

1850. — Des Colonies agricoles pour les orphelins et les jeunes détenus, etc., par M. Vié. — Vendôme, 1850. In-8°.

1851. — Guide vers le ciel, par M. de la Hautière. — Vendôme, 1851. In-18.

Almanach agricole de l'arrondissement de Vendôme. — Vendôme, 1851. In-18.

Emile ou les Avantages de l'éducation religieuse. — Vendôme, 1851. In-12.

1852. — Thèse de chimie et de physique pour le doctorat, par M. Jules Chautard. — Vendôme, 1852. In-4°.

Notice sur le comte A. de Sarrazin, par M. Jules de Pétigny. — Vendôme, 1852.

1854. — Programme d'un concert donné à l'Hôtel-de-Ville par M. Lemoine et ses élèves, le 19 janvier 1854, et deux couplets, paroles de M. Dupré, musique de M. A. Lemoine.

Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte de Boissy-d'Anglas, ancien pair de France. 1854. In-8°.

1855. — La Piété au Moyen Age, par A. de Martonne, archi-

viste du département de Loir-et-Cher. — Vendôme, 1855. In-8°.

De l'Action du chlore, hypochlorites, etc., sur les huiles essentielles, par M. Jules Chautard. — Vendôme, 1855. In-8°.

Nouveau chemin de Paris à Tours par Vendôme, par M. Berger, de Tours. 1855. In-8°.

1856. — Notice sur quelques monnaies tirées d'une petite collection, par M. Huron. — Vendôme, 1856. In-8°.

Notice nécrologique sur M. Jourdain, par M. Richard de la Hautière, avocat. 1856. In-8°.

Appel à la charité en faveur des Indigents, en vers (sans nom d'auteur). 1856. In-8°.

1857. — Ingratitude et Indignité. Thèse pour le doctorat en droit, par M. Foucher. 1857. In-8°.

Notice nécrologique sur M. de La Taille, par M. Berger. 1857. In-8°.

Compte rendu du Banquet du 14 avril 1857; aux anciens élèves du collège de Vendôme; par Ph. Martellière. 1857. In-8°.

Pratique des variations et des difficultés de l'orthographe française, par M. Mareschal-Duplessis. 1857. In-12.

Sainte Cécile, drame lyrique, par M. Mareschal-Duplessis, In-8°.

1858. — Notes relatives à l'iconologie de la sainte Vierge, de saint Georges et de saint Cheron. In-8°.

1860. — Le Pape et les Ultramontains au tribunal de Fénelon, par M. Rochelle, professeur. In-8°.

Notice nécrologique sur M. le curé Breteau, par M. Mareschal-Duplessis. 1860. In-8°.

1861. — Un billet de logement, opérette de salon, paroles et musique de M. F. Mahoudeau. In-8°.

Le Chant des Orphelins. Paroles de J. Fontémoing, musique de E. Deshayes. Autographie in-4°. 1861.

1862. — Maillé de Bénehart, par M. de Rochambeau. Vendôme. In-8°.

1863. — Pierre de Ronsard, par Jeannotte-Bozérian. Vendôme. In-8°.

Observations aux propriétaires de vignes et aux vigne-

rons montoiriens sur la maladie de la vigne, par M. E. Huron. Septembre 1863. In-8°.

Discours prononcé par M. l'abbé Monsabré sur la tombe de M. de Salvert. 1863. In-8°.

1864. — Notes de jurisprudence, par MM. les avoués près le tribunal de première instance de Vendôme. In-4°.

La Fête agricole à Montoire, poésie, sans nom d'auteur (R. Chauvin, maire de Montoire). 1864. In-8°.

Une Lettre de M. Victor Hugo à M. A. Queyroy. 1864. In-8°.

1865. — Essai sur l'Armorial du Vendômois, par M. A. de Maulde. In-8°.

1866. — Monographie de la commune de Thoré, par M. de Rochambeau. In-8°.

1867. — La Condita de Naveil, par M. Neilz. In-8°.

Une bonne et une mauvaise Confession, par M. de Travanet. 1867. In-12.

Notice sur M. Antoine Moreau, curé de la paroisse Saint-Laurent de Montoire, dédiée à la Société Archéologique du Vendômois, par M. l'abbé C[t] Bourgogne. 1867. In-8°.

Réponse au n° 161 et dernier du Questionnaire de l'enquête agricole, contenant demande d'un chemin de fer entre Vendôme et Château-du-Loir, et entre La Flèche et Angers, par R. Chauvin. 1867. In-8°.

Rapport sur différents projets de halle aux grains pour la ville de Vendôme. 1867. In-8°.

Congrès hippique de Chartres. Réponse par M. Bezard, membre du Conseil général de Loir-et-Cher, aux accusations portées contre le cheval percheron. 1867. In-8°.

1868. — M. Hippolyte de La Porte, par M. de la Hautière. In-8°.

Les Courses de Mondoubleau et la Race chevaline percheronne, par le D[r] Jonquet. In-8°.

1869. — Laines et Moutons depuis le traité de commerce, par M. de Déservillers. In-18.

René Macé, des Pères Bénédictins, par M. de Rochambeau. 1869. In-8°.

1870. — Notice sur Sainte-Radegonde de l'Ecotière, par M. l'abbé Landau. In-8°.

Délassements poétiques, par J.-B. Fonteneau. In-8°.

Représentation dramatique au bénéfice de la souscription pour la statue de Ronsard à Vendôme. Discours d'ouverture, par M. U. Hinglais. 1870. In-8°.

1871. — Notice nécrologique sur M. G. Peltereau, par M. Ch. Chautard. In-8°.

1872. — Les Fêtes de Vendôme (15-23 juin 1872). Session du Congrès Archéologique de France ; Inauguration de la statue de Ronsard. — Par le comité de rédaction. In-8°.

1873. — Le Congrès Archéologique de 1872 (session à Vendôme), par M. de Rochambeau. In-8°.

1875. — Souvenirs d'enfance, opérette, par M. F. Mahoudeau. In-8°.

1876. — Histoire de la Mobile de Vendôme, par M. de Maricourt. In-8°.

Petit Manuel des garde-malades, par M. O. Dessaignes. 1876. In-18.

1878. — Obsèques de M. le Président de Saint-Vincent, par M. da Costa Athias. In-8°.

Catalogue de la Bibliothèque de N.-D. des Bons Livres, par M. l'abbé Petit. 1878. In-8°.

Recherches sur l'Anatomie topographique du Fœtus, par M. le Dr A. Ribemont. 1878. In-f°.

1879. Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret, par M. de Rochambeau. In-8°.

La Vierge Noire ou N.-D. de Villavard, par M. l'abbé Cl Bourgogne. In-16.

Série de prix de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la ville de Vendôme. In-8°.

1880. — Tarif des droits et honoraires des actes reçus par les notaires de l'arrondissement de Vendôme. In-4°.

1881. — Règlement de la Compagnie des Notaires de l'arrondissement de Vendôme. In-4°.

Publications périodiques

Le Loir, journal hebdomadaire de l'arrondissement de Vendôme (40e année).

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois. — 19 volumes, de 1861 à 1880.

Tirages à part du Bulletin de la Société Archéologique.
Palmarès du Lycée.

Comptes rendus de la Société Mutuelle, de la Société Hippique de Mondoubleau et des Fêtes du Comice Agricole.

En même temps que l'imprimerie Lemercier, fonctionnent à Vendôme deux imprimeries moins importantes et surtout moins anciennes, celle de M. Partois et celle de M. Launay. Nous ne connaissons guère qu'un ouvrage sorti des presses de M. Partois ; c'est :

La Polygraphie de l'Histoire sainte, dédiée à NN. SS. les Evêques de France, par Mareschal-Duplessis. — Vendôme, 1858.

En 1864, M. Partois a imprimé *Le Carillon de Vendôme*, journal hebdomadaire, qui n'a eu que sept numéros.

M. Launay a imprimé :

Traitement de l'angine couenneuse par la glace, etc., par le Dr Lebert, ancien médecin de l'hôpital de Nogent-le-Rotrou. — Vendôme, imprimerie-librairie Launay, 1875. In-8° de 46 pages.

Il a fondé, le 1er janvier 1879, un nouveau journal hebdomadaire, intitulé *Le Carillon de Vendôme*.

Vendôme. Typ. Lemercier & Fils.

